



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE
pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE et l'ÉPARGNE

BROCHURE D'INFORMATION

2022

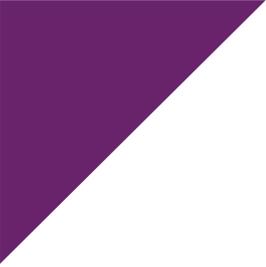


BROCHURE 2022 EN VUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 19 JUIN 2023

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
NOS CONTRATS : DONNÉES CHIFFRÉES.....	6
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	8
ZOOM ÉPARGNE : PERFORMANCES DES PROFILS DE GESTION.....	11
ZOOM ÉPARGNE : POURQUOI DIVERSIFIER SON CAPITAL ?	19
ZOOM PRÉVOYANCE : LA LOI LEMOINE	22
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 19 JUIN 2023	25
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE	
RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2022	
RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	26
INFORMATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES PERI	33
LES AVENANTS SIGNÉS DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	36
CONCLUSION	38
RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022	39
RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.....	44
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.....	46
RÉSOLUTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	47
GALERIE DE PORTRAITS	48

NB : LE RAPPORT SUR LES COMPTES de l'exercice et LE RAPPORT SPÉCIAL par le COMMISSAIRE AUX COMPTES sont disponibles en dehors de cette brochure sur le site ancre-vie.com.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Cela devient une habitude depuis 2019, pour nos Assemblées Générales, de vous présenter, un ensemble d'informations **(dont les rapports réglementaires)** sous forme d'une brochure.

C'est ainsi que vous trouverez cette année, pour l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juin 2023 :

- Un ensemble de données chiffrées sur les principaux contrats souscrits par l'Association,
- Un article sur l'environnement économique et financier de l'année 2022, rédigé par les spécialistes de l'assureur Allianz,
- La présentation des performances des options de gestion profilées ou pilotées en 2022. Ces options de gestion profilées concernent la majorité d'entre vous qui avez décidé de faire confiance à Allianz pour gérer votre épargne, au sein d'un contrat d'assurance vie et de capitalisation, en fonction d'un « profil de risque » que vous avez choisi,
- Un « focus » sur des unités de compte qui permettent de diversifier votre épargne dans le cadre des contrats Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité : l'une de type « fonds à formule » Allianz Horizon Neo 2023, l'autre de type immobilier Allianz Invest Pierre,
- Un autre « Focus » sur les modifications intervenues pour les contrats « Emprunteurs » suite à la loi Lemoine,
- Et bien sûr, les documents règlementaires relatifs à l'Assemblée Générale Annuelle.

Bonne lecture !

Jean-François DEBROIS
Président

NB : La présente brochure est consultable en ligne sur le site www.ancre-vie.com dans l'espace « adhérents ». Elle sera adressée à tout adhérent à jour de cotisation qui fera la demande d'une version « papier » des rapports moral et financier en vue de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juin 2023. A cet envoi sera jointe la version « papier » des rapports du Commissaire aux Comptes (disponibles sur le site internet mais non intégrés à cette brochure pour des raisons de date de disponibilité).

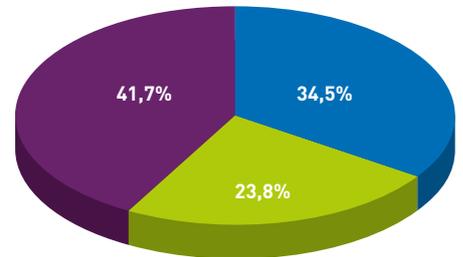
NOS CONTRATS : DONNÉES CHIFFRÉES

A la fin 2022, l'ANCRE compte près de **550 000** adhérents qui détiennent un peu plus de **711 000** adhésions aux **59** contrats souscrits par l'Association, certains adhérents détenant plusieurs adhésions.

Ces contrats représentent **22 milliards d'euros** d'encours en épargne et retraite et **23 milliards** de capitaux assurés en prévoyance.

Nos 711.000 adhésions par types de contrats

- Épargne
- Retraite
- Prévoyance & Emprunteur



UNE VISION DÉTAILLÉE DE NOS ADHÉRENTS

Les produits ouverts à la commercialisation regroupent 64% des adhésions et se répartissent majoritairement sur les contrats de Prévoyance (60%), puis d'Épargne (28%) et enfin de Retraite (12%).

Les proportions sont inversées sur les produits fermés à la commercialisation sur lesquels les adhésions se situent de manière équilibrée entre les produits de retraite et d'épargne (46% pour chaque catégorie) et beaucoup plus minoritairement sur les produits de Prévoyance (9%).

64%

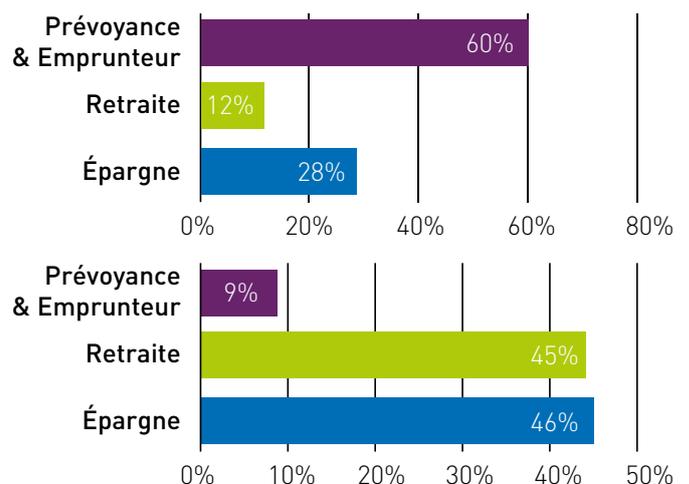
Contrats ouverts à la commercialisation : 457.500 adhésions

- Prévoyance : 274.500 adhésions
- Retraite : 54.000 adhésions
- Épargne : 129.000 adhésions

36%

Contrats fermés à la commercialisation : 253.500 adhésions

- Prévoyance : 22.000 adhésions
- Retraite : 115.500 adhésions
- Épargne : 116.000 adhésions

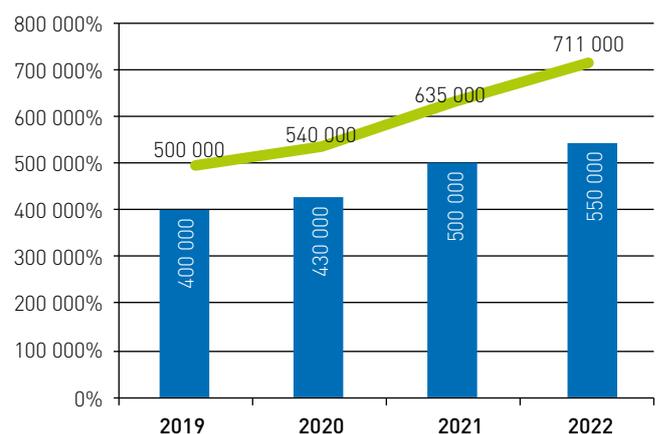


Nota : certains adhérents peuvent détenir plusieurs adhésions d'une même famille de contrats et/ou de différentes familles de contrats. C'est pour cela que le nombre d'adhérents (550.000) est inférieur au total des adhésions par contrats (711.000).

UNE DYNAMIQUE TRÈS FORTE

Depuis 2019, le nombre d'adhérents est en forte progression. Il est ainsi passé de 400.000 adhérents fin 2019 à près de 550.000 adhérents à fin décembre 2022 soit une progression de quasiment 40% sur la période. Ceci représente une augmentation moyenne de près de 50.000 adhérents par an.

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'adhésions

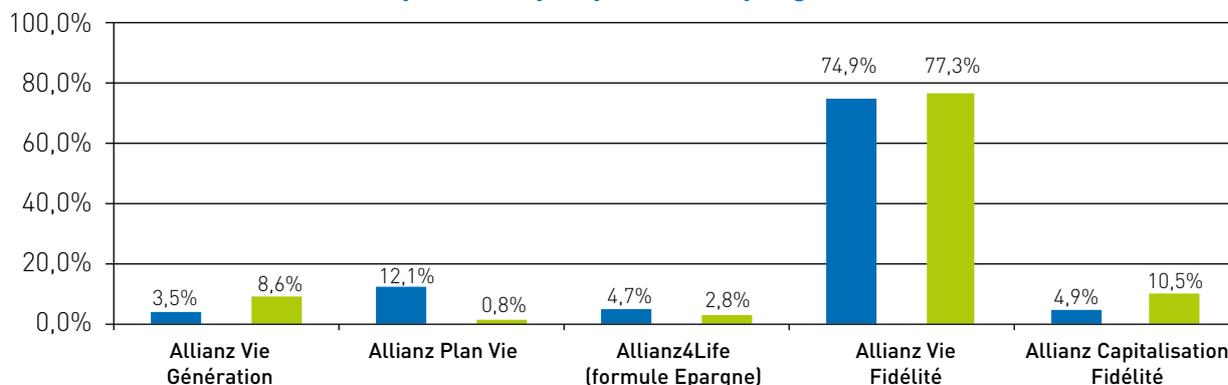


ZOOM SUR LES PRODUITS OUVERTS À LA COMMERCIALISATION

En Epargne, les adhésions se concentrent principalement sur les contrats Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité.

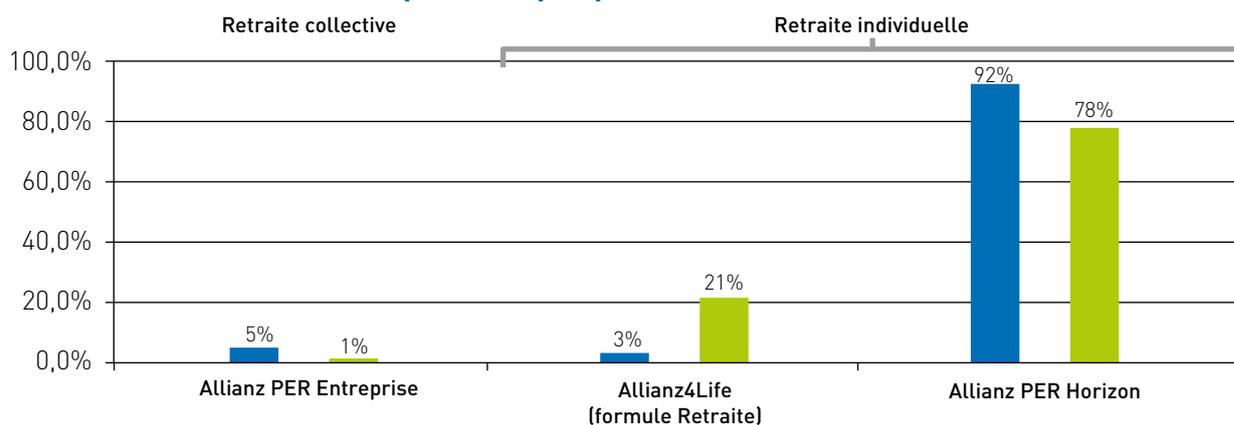
Ces 2 contrats rassemblent à eux seuls plus de 75% des adhésions et des encours. Pour mémoire, ces contrats sont le réceptacle des transferts en provenance de contrats fermés à la commercialisation.

Répartition par produit : Epargne



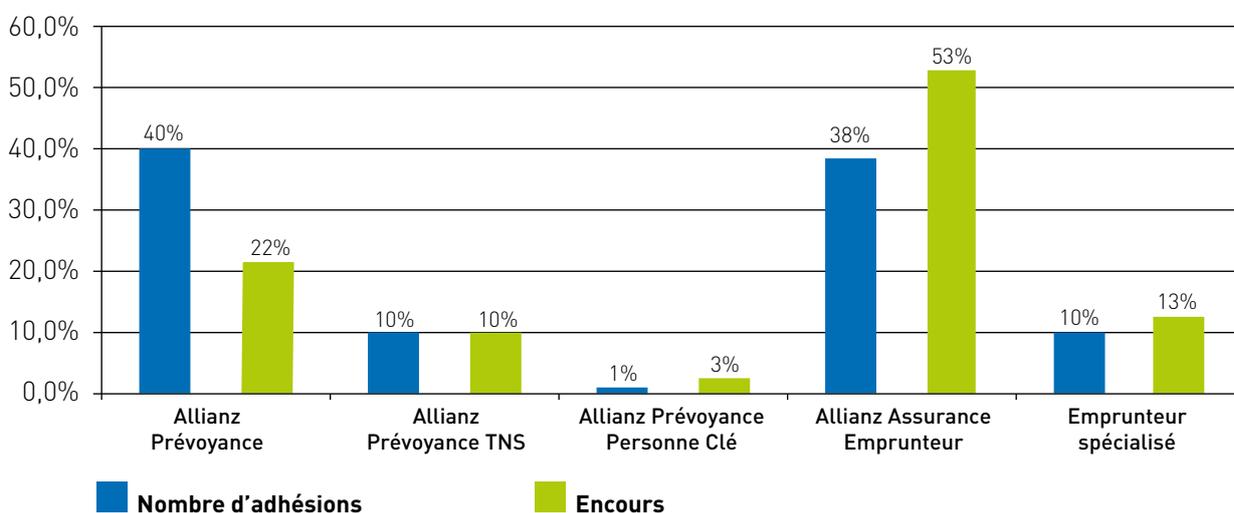
En Retraite, les adhésions se concentrent sur le contrat Allianz PER Horizon dont le développement s'est prolongé à un rythme très soutenu en 2022 avec plus de 20.000 nouvelles adhésions sur la période, ce qui représente une progression de près de 40% sur l'année.

Répartition par produit : Retraite



Enfin, en Prévoyance, les adhésions se répartissent principalement entre les produits Allianz Prévoyance et Allianz Assurance Emprunteur. Ce dernier contrat a poursuivi son développement sur un rythme soutenu, notamment en raison de la possibilité de changer d'assurance emprunteur à tout moment (cf zoom sur la loi Lemoine).

Répartition par produit : Prévoyance

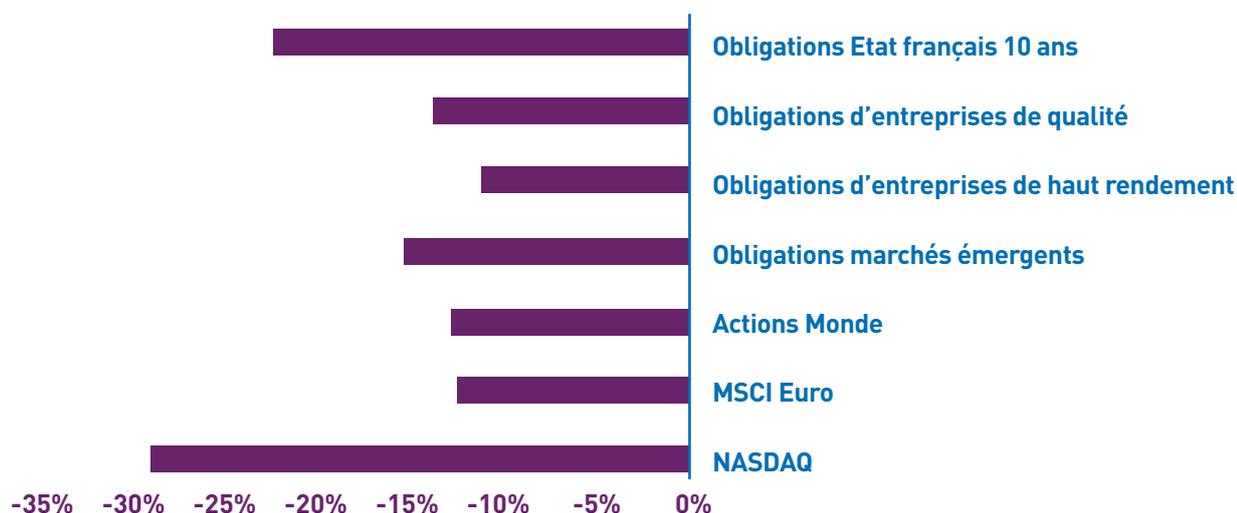


ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2022, une année historique

Après une année 2021 avec des performances records, le millésime 2022 a été atypique avec des performances négatives sur toutes les classes d'actifs. Ces marchés baissiers s'expliquent par une combinaison de chocs géopolitiques, énergétiques, monétaires et sanitaires.

Performances par classes d'actifs en 2022 en EUR



Retour en arrière, année 2021, les mesures de confinements à la suite du COVID ont été progressivement levées et la reprise économique a été remarquable avec le retour d'une croissance élevée notamment en Europe à 5,2% mais également Outre-Atlantique avec un PIB à 5,7%. Dans cet environnement où la forte hausse de la demande a engendré des tensions inflationnistes, les politiques monétaires ont continué d'être un soutien : ni la Réserve Fédérale américaine ni la Banque Centrale Européenne (BCE) n'ont relevé leurs taux directeurs.

En effet, la hausse des prix s'est d'abord concentrée sur les matières premières. Les banques centrales ont été prudentes dans leur choix de politique monétaire car une inflation liée aux prix des matières premières est souvent jugée volatile et transitoire. Au fil de l'année 2022, l'évolution de l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix liés à l'énergie et aux produits alimentaires, a continué de progresser.

Les banques centrales, ayant pour objectif principal de maintenir la stabilité des prix, ont dû se rendre à l'évidence que le scénario d'une inflation transitoire n'était pas le bon et que la hausse des prix allait être un phénomène plus durable, établissant chaque mois de nouveaux records et s'éloignant significativement de la cible d'inflation fixée aux US et en Europe à 2%. D'autant plus avec la guerre en Ukraine qui a entraîné un choc d'offre important, les deux protagonistes étant des grands producteurs de matières premières énergétiques et alimentaires.

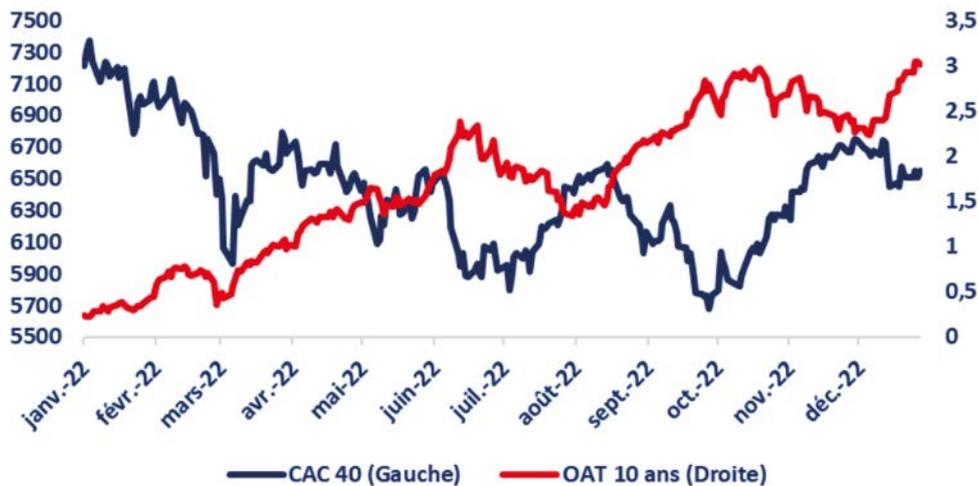
En Europe, l'inflation a atteint 10% en décembre. Les États-Unis ont également été confrontés à une progression du coût de la vie. Celui-ci se situait à 7,1% en rythme annuel sur le mois de décembre. Le point haut semble avoir été touché (+9,1% en juillet, soit le niveau le plus élevé depuis 41 ans). Mais la normalisation de l'inflation pourrait prendre encore du temps.

Inflation en Zone Euro et aux États-Unis



A partir de la première hausse des taux directeurs, la volatilité sur les taux s’est accentuée car les opérateurs de marchés, dans une incertitude constante, ont tenté chaque mois d’anticiper les futures décisions sur les taux directeurs celles-ci évoluant au gré des chiffres d’inflation et de croissance. Le taux 10 ans français a évolué entre 0,2% et 3,12% durant l’année. Les actions ont évolué en miroir des taux, baissant lorsque ceux-ci montaient devant les craintes de récession.

Évolution CAC 40 et OAT 10 ans en YTD



Les principaux indices boursiers sont retombés aux niveaux pré-pandémiques : le S&P 500 a chuté de 20% en un an et l’Eurostoxx 50 de 11%. En revanche les prix des matières premières progressent, tirés par le pétrole qui connaît une croissance de 8% et clôture l’année à 85\$ le baril après avoir atteint les 130\$.

L’année a été également mouvementée en Chine. Face au risque de surchauffe du secteur immobilier, le gouvernement a mis en place en 2021 les trois lignes rouges pour encadrer les conditions de prêts. Cet assainissement forcé a entraîné le défaut de certains promoteurs et affaibli le secteur ainsi que l’économie chinoise en 2022. Les tensions commerciales avec les Etats-Unis ont continué d’alimenter l’actualité notamment sur le secteur de la Tech et sur les semi-conducteurs. La politique zéro-Covid de Xi Jinping a également pesé sur la croissance. Les actions ont souffert et l’indice CSI enregistre une performance de -22% sur l’année. L’annonce en décembre de la fin de la politique zéro-Covid devrait soutenir les perspectives de croissance chinoises et mondiales sur 2023.

Fort rebond de l'inflation qui se montre persistant

Les banques centrales du monde entier ont augmenté les taux d'intérêt en 2022 avec un degré de synchronisation jamais observé au cours des cinq dernières décennies.

Aux US, la première hausse de taux de 0,25% a été décidée en mars par la Réserve Fédérale. En Europe, le mois de juin a marqué un tournant historique après des années de taux directeurs faibles. La BCE a en effet annoncé une hausse des taux directeurs de 0,25%, effective à partir du mois de juillet, un fait inédit depuis 2011.

Cette annonce a entraîné un mouvement haussier sans précédent sur les rendements des obligations souveraines en particulier sur les obligations des Etats périphériques (Italie, Espagne). Couplé à un contexte électoral, l'écart de taux 10 ans entre l'Italie et l'Allemagne est monté jusqu'à 240 points de base avant de refluer. La BCE a dû intervenir afin de rassurer le marché et a mis en place un outil anti-fragmentation (IPT). Cet outil veillera à ce que l'orientation de la politique monétaire soit transmise sans heurts dans tous les pays de la zone euro.

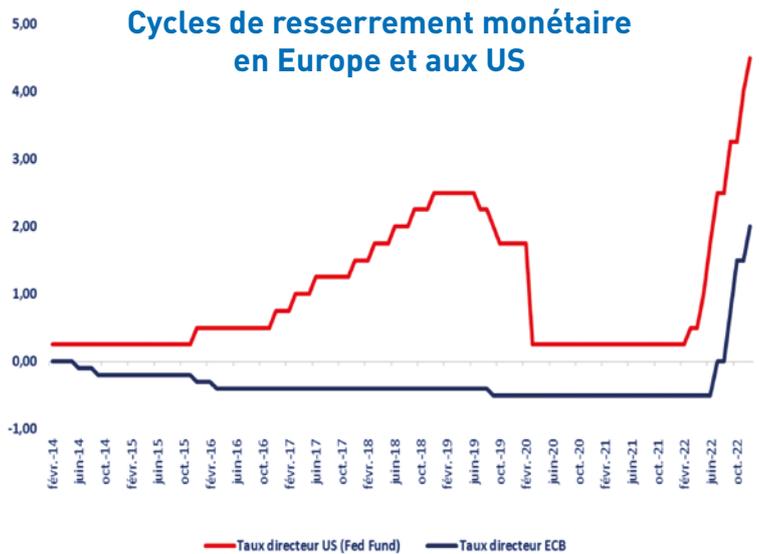
Les anticipations de marché sur le point haut des taux directeurs, appelé pivot, ont été revues à la hausse tout au long de 2022. Au départ prévu à 3% aux US en janvier 2023 et 2% en Europe en juin 2023, ils étaient en fin d'année attendus en mars 2023 à 5% aux US et en septembre 2023 à 3,30% en Europe. Au total, la Réserve Fédérale a relevé ses taux de 400 points de base et la Banque Centrale Européenne de 250 points, un record, alors même qu'elle jugeait à la même époque l'année dernière qu'un resserrement de sa politique monétaire était peu probable.

En dépit d'un environnement macro-économique difficile, les chiffres de l'emploi témoignent de la robustesse du marché du travail. Le chômage aux Etats-Unis et en zone euro est à son plus bas niveau depuis deux décennies et offre un soutien à la consommation. La croissance des économies développées devrait donc ralentir mais fera preuve de résilience.

L'inflation devrait rester élevée durant le premier semestre de 2023 mais finirait par décroître progressivement face aux actions des banques centrales motivées à atteindre la cible de 2% d'inflation à moyen terme. Lorsque les chiffres d'inflation seront en ligne avec les attentes des banques centrales, les taux directeurs devraient se normaliser mais se maintiendront probablement à des niveaux supérieurs à ceux des périodes précédentes.

En conclusion

L'attention des marchés financiers en 2023 se portera sur la communication des banques centrales face à l'environnement inflationniste. La volatilité devrait rester présente sur les marchés actions et taux, tant que le cycle de hausse des taux monétaires n'est pas finalisé. Mais avec les niveaux de rendement plus élevés, le marché obligataire fait son grand retour en termes d'attractivité.



Article rédigé par l'Unité Investissement d'Allianz France le 25/03/2023

AVERTISSEMENT : Cet article est communiqué à titre d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Malgré la réalisation de toutes les diligences requises pour s'assurer que les présentes informations soient exactes au moment de leur publication, aucune déclaration de garantie n'est faite quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou la pertinence des informations établies à partir de sources externes ou internes. Toute information contenue dans le présent document reflète le contexte actuel et ne saurait préjuger du contexte futur. Cet article ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans l'autorisation préalable de l'Unité Investissement d'Allianz France.



ZOOM ÉPARGNE : PERFORMANCES DES PROFILS DE GESTION

A retenir

Après une année 2021 marquée par une très forte progression des marchés financiers, l'année 2022 est au contraire synonyme d'un recul généralisé de toutes les classes d'actifs.

Cette baisse synchronisée des marchés d'actions et des marchés obligataires, partout dans le monde, est un phénomène quasi jamais vu dans l'histoire des marchés financiers.

En effet, en général, marchés d'actions et d'obligations fonctionnent pratiquement comme des vases communicants. Quand l'un baisse fortement, l'autre monte selon que les investisseurs souhaitent s'exposer aux marchés actions ou être plus défensifs. Le plus souvent également les différentes zones géographiques réagissent de manière décalée, en fonction de leur situation respective dans le cycle économique.

L'impact de la crise COVID sur l'ensemble des économies, les goulots d'étranglement dans la production de biens en Chine liés aux longs mois de politique Zéro COVID, les tensions inflationnistes exacerbées par la guerre en Ukraine... ont en effet eu des répercussions comparables sur l'ensemble des économies dans le monde avec le retour d'une inflation forte et durable. Les taux d'intérêt ont rapidement et fortement progressé et les marchés d'actions reculé significativement devant les craintes de récession. Cela a donc laissé peu de latitude aux gérants pour dégager de la performance.

Dans ce contexte et malgré un positionnement globalement prudent des différentes orientations de gestion, celles-ci ont enregistrées des performances négatives sur l'année 2022, avec des baisses qui s'échelonnent de -3% (avant prélèvement des frais de gestion des contrats) pour les profils de gestion les plus défensifs jusqu'à -20% pour les plus dynamiques, très largement investis sur les marchés d'actions internationaux.

Depuis le début de l'année 2023, les marchés sont encore et toujours fortement influencés par le discours des banquiers centraux. En janvier, la perspective d'un atterrissage en douceur de la croissance mondiale a permis un très net rebond des indices, tant sur les actions que sur les obligations. En février, le discours musclé de J Powell, le président de la Banque Centrale américaine, en réponse à un recul des chiffres d'inflation beaucoup trop lent à son goût, a remis les compteurs à zéro. Le marché des actions européennes était le seul à préserver l'acquis de janvier, profitant de son positionnement « value » et de la réouverture du marché chinois. Le retour des taux d'intérêt en territoire nettement positif donne un regain d'attrait aux actifs obligataires.

Evolution et niveau des principaux indicateurs financiers sur l'année 2022, du 1er janvier au 31 décembre 2022.

	2022
CAC 40	-9,50 %
Euro Stoxx 50	-11,74 %
MSCI Europe SMID Cap	-22,57 %
S&P500 (€)	-14,37 %
MSCI Emergents (€)	-17,48 %
Nikkei 225 (€)	-9,37 %
Taux d'OAT 10 ans France	3,12 %
Baril WTI (\$)	80,26
Dollar pour 1 €	1,07

CAC 40 : indice représentatif des 40 premières valeurs boursières françaises.

Eurostoxx 50 (€) : indice représentatif de la performance de 50 valeurs sélectionnées parmi les pays de la zone Euro.

MSCI Europ SMID Cap : indice des petites et moyennes capitalisations dans les 15 pays des marchés développés d'Europe.

S&P 500 : indice américain qui regroupe une sélection de 500 actions cotées sur le New York Stock Exchange et le NASDAQ.

MSCI Emergents : indice représentatif des actions des pays émergents.

Nikkei 225 : indice représentatif des 225 valeurs sélectionnées pour le Japon.

OAT : Obligations Assimilables du Trésor.

WTI : indice pétrolier (West Texas Intermediate).

Performances des profils de gestion du contrat Allianz Vie Fidélité.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail des performances des principales orientations d'options de gestion profilée / pilotée du principal contrat ouvert à la commercialisation, Allianz Vie Fidélité. Les performances communiquées ci-après sont données à titre indicatif et ne reflètent pas la performance individuelle de chaque adhésion, dépendant notamment de la date d'investissement.

Bien que chaque contrat ANCRE présente des spécificités, les orientations d'options de gestion sont investies de manière cohérente, reflétant les convictions des spécialistes d'Allianz. Ainsi à niveau de risque équivalent, les performances des orientations d'options de gestion des différents contrats forment un ensemble cohérent. Vous pouvez retrouver les informations relatives à l'orientation de gestion que vous avez retenue en consultant les lettres d'information mises à votre disposition par les experts d'Allianz France que vous pouvez retrouver dans votre espace client Allianz ou auprès de votre interlocuteur Allianz habituel.

En investissant sur des supports en unités de compte (UC), vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, Allianz Vie, votre assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte (UC) mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

LA GESTION PROFILÉE

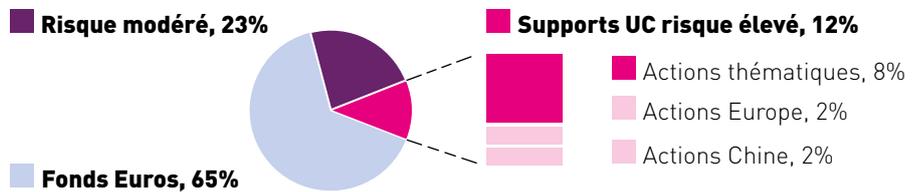
Cap défensif

L'objectif de l'orientation de gestion est de préserver le capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque faible.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-2.88%
Année 2021	4.94%
Depuis le lancement (30/06/2020)	7.24%

Allocation



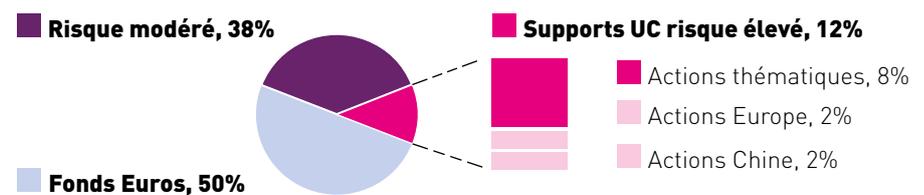
Cap défensif plus

L'objectif de l'orientation de gestion est de maintenir un équilibre entre valorisation et préservation du capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque modéré.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-3.96%
Année 2021	4.29%
Depuis le lancement (30/06/2020)	5.34%

Allocation



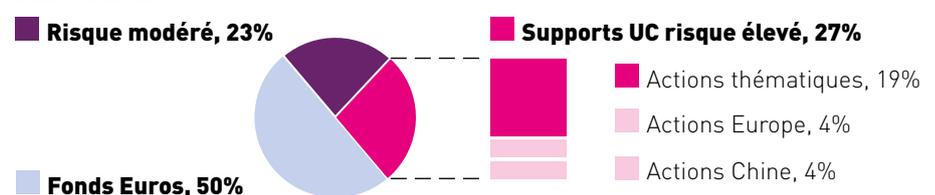
Cap équilibre

L'objectif de l'orientation de gestion est de maintenir un équilibre entre valorisation et préservation du capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque moyen.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-6.46%
Année 2021	6.46%
Depuis le lancement (30/06/2020)	8.72%

Allocation



(1) Ces performances sont données à titre indicatif et sont brutes, c'est-à-dire avant déduction des frais du contrat et des prélèvements sociaux. Celles-ci peuvent ne pas refléter les performances individuelles de votre adhésion qui sont liées à la date de mise en place de l'option/du changement d'orientation de gestion.

LA GESTION PROFILÉE

Cap dynamique

L'objectif de l'orientation de gestion est d'accompagner la performance des marchés actions internationaux tout en conservant une partie sur le support en euro. Exposition importante aux fluctuations des marchés actions.

Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque élevé.

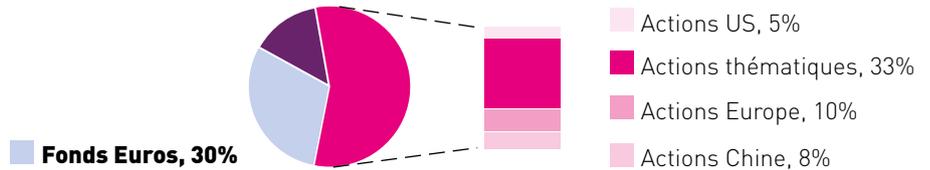
Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-12.17%
Année 2021	8.41%
Depuis le lancement (30/06/2020)	8.29%

Allocation

■ Risque modéré, 14%

■ Supports UC risque élevé, 56%



Cap offensif

L'objectif de l'orientation de gestion est de participer significativement à la performance des marchés actions internationaux moyennant une prise de risque élevée. Exposition importante aux fluctuations des marchés actions.

Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque très élevé.

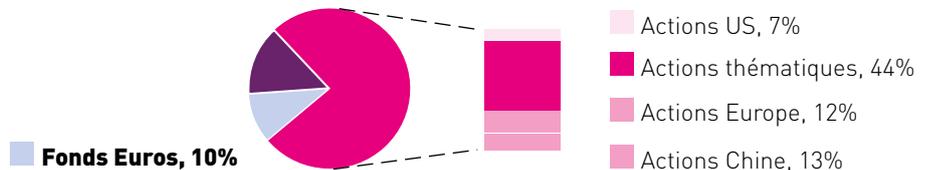
Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-17.35%
Année 2021	8.76%
Depuis le lancement (30/06/2020)	6.48%

Allocation

■ Risque modéré, 14%

■ Supports UC risque élevé, 76%



(1) Ces performances sont données à titre indicatif et sont brutes, c'est-à-dire avant déduction des frais du contrat et des prélèvements sociaux. Celles-ci peuvent ne pas refléter les performances individuelles de votre adhésion qui sont liées à la date de mise en place de l'option/du changement d'orientation de gestion.

LA GESTION PROFILÉE THÉMATIQUE

Cap défensif climat et humain

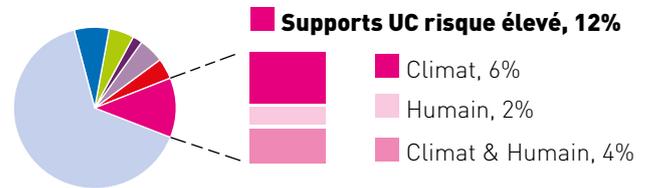
L'objectif de l'orientation de gestion est de préserver le capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque faible.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-3,54%
Depuis le lancement (22/03/2021)	1,02%

Allocation

- Crédit Emergents, 4%
- Crédit Intl, 5%
- Dettes Zones émergentes, 2%
- Green Bond, 5%
- Stratégies non directionnelles, 7%
- **Fonds Euros, 65%**



Cap défensif plus climat et humain

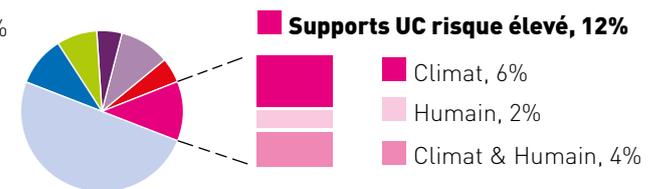
L'objectif de l'orientation de gestion est de maintenir un équilibre entre valorisation et préservation du capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque modéré.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-6,42%
Depuis le lancement (22/03/2021)	-3,32%

Allocation

- Crédit Emergents, 5%
- Crédit Intl, 10%
- Dettes Zones émergentes, 5%
- Green Bond, 8%
- Stratégies non directionnelles, 10%
- **Fonds Euros, 50%**



Cap équilibre climat et humain

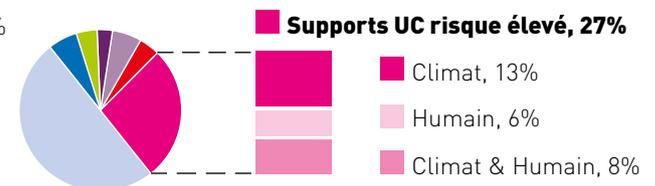
L'objectif de l'orientation de gestion est de maintenir un équilibre entre valorisation et préservation du capital.
 Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque moyen.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-7,40%
Depuis le lancement (22/03/2021)	-0,83%

Allocation

- Crédit Emergents, 4%
- Crédit Intl, 6%
- Dettes Zones émergentes, 3%
- Green Bond, 4%
- Stratégies non directionnelles, 6%
- **Fonds Euros, 50%**



(1) Ces performances sont données à titre indicatif et sont brutes, c'est-à-dire avant déduction des frais du contrat et des prélèvements sociaux. Celles-ci peuvent ne pas refléter les performances individuelles de votre adhésion qui sont liées à la date de mise en place de l'option/du changement d'orientation de gestion.

* Stratégies non directionnelles : leur objectif est de générer une performance absolue déconnectée de l'évolution des marchés en maintenant une prise de risque faible.

LA GESTION PROFILÉE THÉMATIQUE

Cap dynamique climat et humain

L'objectif de l'orientation de gestion est d'accompagner la performance des marchés actions internationaux tout en conservant une partie sur le support en euro. Exposition importante aux fluctuations des marchés actions.

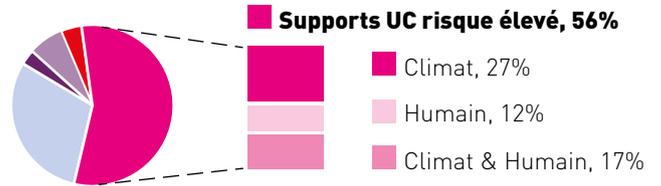
Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque élevé.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-12.61%
Depuis le lancement (22/03/2021)	-4.27%

Allocation

■ Crédit Emergents, 4%
■ Dettes Intl, 7%
■ Dettes Zones émergentes, 3%
■ Fonds Euros, 30%



Cap offensif climat et humain

L'objectif de l'orientation de gestion est de participer significativement à la performance des marchés actions internationaux moyennant une prise de risque élevée. Exposition importante aux fluctuations des marchés actions.

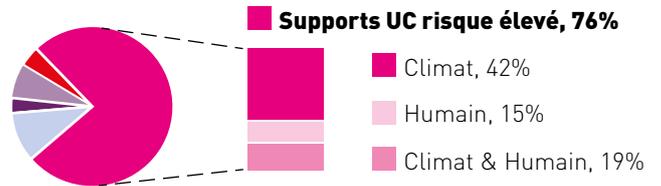
Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque très élevé.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-17.52%
Depuis le lancement (22/03/2021)	-7.31%

Allocation

■ Crédit Emergents, 4%
■ Dettes Intl, 7%
■ Dettes Zones émergentes, 3%
■ Fonds Euros, 10%



(1) Ces performances sont données à titre indicatif et sont brutes, c'est-à-dire avant déduction des frais du contrat et des prélèvements sociaux. Celles-ci peuvent ne pas refléter les performances individuelles de votre adhésion qui sont liées à la date de mise en place de l'option/du changement d'orientation de gestion.

* Stratégies non directionnelles : leur objectif est de générer une performance absolue déconnectée de l'évolution des marchés en maintenant une prise de risque faible.

ACCESS PLUS

Pilotage Avenir Equilibre

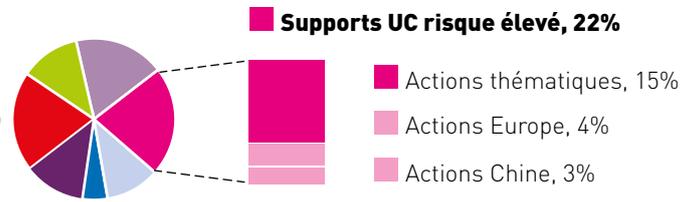
L'objectif de l'orientation de gestion est de préserver le capital avec une prise de risque faible. Elle est adaptée à un niveau de risque de perte en capital faible.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-10.31%
Année 2021	3.18%
Depuis le lancement	1.85%
<small>(30/06/2020)</small>	

Allocation

- Crédit Intl, 18%
- Green Bond, 12%
- Crédit Emergents, 20%
- Dettes Intl, 12%
- Stratégies non directionnelles, 5%
- **Fonds Euros, 11%**



Pilotage Avenir Dynamique

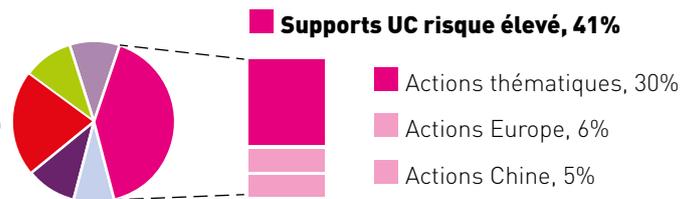
L'objectif de l'orientation de gestion est de maintenir un équilibre entre valorisation et préservation du capital. Cette orientation de gestion est adaptée à un niveau de risque important.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-12.58%
Année 2021	6.39%
Depuis le lancement	6.41%
<small>(30/06/2020)</small>	

Allocation

- Crédit Intl, 10%
- Green Bond, 10%
- Crédit Emergents, 21%
- Dettes Intl, 10%
- **Fonds Euros, 8%**



Pilotage Avenir Offensif

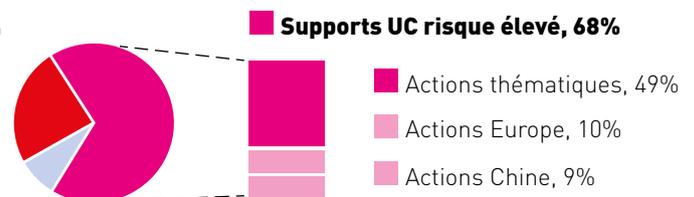
L'objectif de l'orientation de gestion est d'accompagner la performance des marchés actions internationaux. Exposition significative aux marchés actions. Cette orientation est adaptée à un niveau de risque très important.

Performances ⁽¹⁾ (au 31/12/2022)

Depuis le 1er janvier 2022	-18.29%
Année 2021	11.20%
Depuis le lancement	10.19%
<small>(30/06/2020)</small>	

Allocation

- Crédit Emergents, 24%
- **Fonds Euros, 8%**



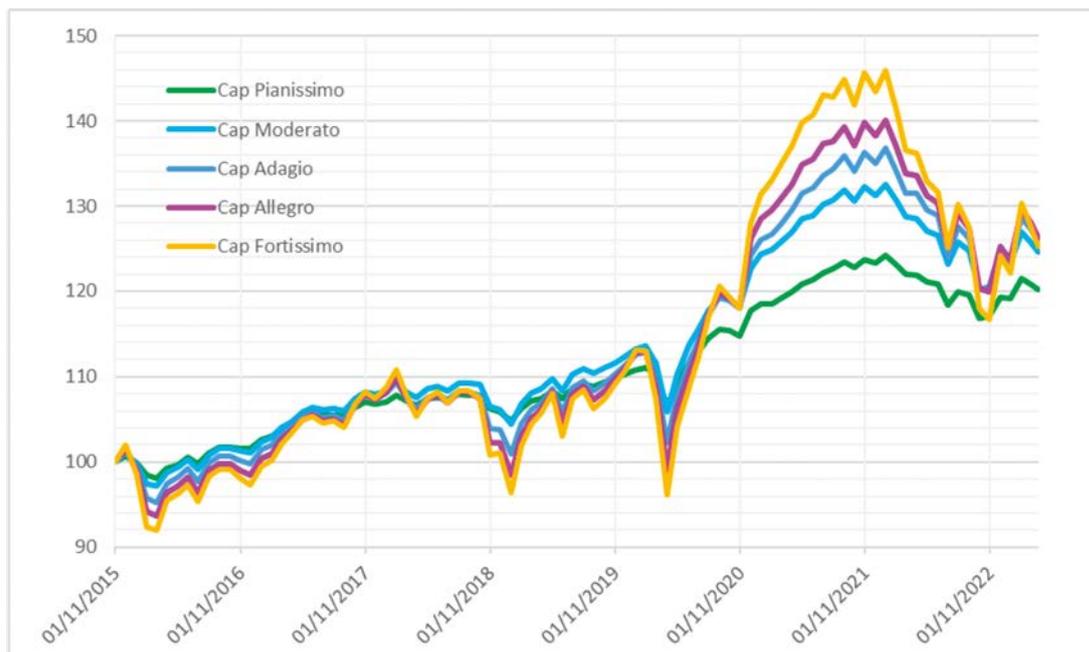
(1) Ces performances sont données à titre indicatif et sont brutes, c'est-à-dire avant déduction des frais du contrat et des prélèvements sociaux. Celles-ci peuvent ne pas refléter les performances individuelles de votre adhésion qui sont liées à la date de mise en place de l'option/du changement d'orientation de gestion.

* Stratégies non directionnelles : leur objectif est de générer une performance absolue déconnectée de l'évolution des marchés en maintenant une prise de risque faible.

L'investissement en unités de compte s'apprécie dans la durée.

Les marchés financiers sont soumis à des fluctuations de court terme sous l'effet de nombreux facteurs : perspectives économiques, tensions géopolitiques, pandémie. On parle de volatilité ou de niveau de risque.

Toutefois, sur le long terme, l'investissement en actifs risqués est généralement rémunéré par un surplus de rendement. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous qui représente la performance des orientations de gestion des contrats de la gamme Yearling choisi en raison de son ancienneté.



Depuis le lancement en novembre 2015 jusqu'au mois de mars 2023 soit une période d'environ 7 ans et demi, ce sont les orientations de gestion les plus dynamiques qui ont réalisé les performances les plus élevées et l'orientation de gestion Cap Pianissimo, la plus prudente, qui a réalisé la performance la moins élevée.

Sur ce graphique, on observe des périodes de hausse soutenue ou plus modérée mais également des périodes de recul parfois brutal, le plus souvent suivi d'un rebond qui permet de retrouver les niveaux d'avant la baisse. Plus le niveau de risque est élevé, plus les mouvements sont accentués tant à la hausse qu'à la baisse.

A retenir : Avant tout investissement en unités de compte, il est impératif d'identifier son horizon d'investissement et son appétence au risque pour choisir le niveau de risque le mieux adapté à sa situation personnelle. Ensuite, il convient de « garder le cap » pour profiter de la dynamique de moyen long terme des marchés financiers et ne pas « paniquer » en cas de turbulences, même fortes.

POURQUOI DIVERSIFIER SON CAPITAL ?

Diversifier son capital en assurance vie permet d'accéder à différentes classes d'actifs et ainsi répartir votre épargne en fonction de votre appétence au risque, de votre horizon d'investissement et de votre projet. La diversification du capital permet de réduire la sensibilité et l'exposition au risque de volatilité des marchés.

Les contrats multisupports souscrits par l'ANCRE auprès d'Allianz vous proposent un univers d'investissement très large avec notamment des supports en unités de compte adossés à des fonds actions, obligations mais aussi à des SCI, des FCPR ou encore des fonds à formule.

Selon vos objectifs et votre sensibilité au risque, il vous est proposé une répartition de votre capital entre les différents supports d'investissement.

Que vous ayez retenu une option de gestion profilée ou pilotée ou que vous ayez préféré une gestion libre, vous pouvez profiter de supports vous permettant de diversifier la répartition de votre épargne.

Dans la continuité du zoom sur quelques supports labellisés que nous vous avons présentés dans notre précédente brochure, nous vous proposons cette année un éclairage sur deux supports dits « spécifiques » pouvant s'inscrire dans une stratégie de diversification de votre épargne : l'un de type fonds à formule **Allianz Horizon Neo 2023**, l'autre de type immobilier **Allianz Invest Pierre**.

Allianz Horizon Neo 2023 tout d'abord :

Ce support en unités de compte (UC) est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo 2023 dont la performance repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations. Allianz Horizon Neo 2023 offre un potentiel de gain brut de 7,80% par an sur 8 ans et constitue un fonds de diversification.

Allianz Horizon Neo 2023 présente un risque de perte en capital éventuellement important en cours de vie et à l'échéance (dans la limite de 30% du capital initial, hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et les dividendes éventuels des actions sous-jacentes ne sont pas reversés. La performance finale d'Allianz Horizon Neo 2023 peut donc être positive ou négative selon l'évolution du panier. Il a été proposé entre le 2 mars 2023 et le 23 mai 2023 inclus sur le contrat d'assurance vie de groupe Allianz Vie Fidélité et le contrat collectif de capitalisation Allianz Capitalisation Fidélité.



Un mécanisme automatique de remboursement anticipé est possible à partir de la 2^{ème} année en cas de stabilité ou de hausse du panier par rapport à son niveau initial.

En cas de stabilité ou de hausse du panier par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation annuelle : un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

Si tel est le cas, l'adhérent se voit attribuer, à la date de remboursement anticipé, un montant qui correspond au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation multiplié par la valeur initiale du fonds augmenté de 7,80 % (soit un taux de rendement net actuariel de 5,93 % à 4,90 % selon l'année du remboursement).

À la date d'échéance du 2 juillet 2031, en l'absence de remboursement préalable :

- Si à cette date, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, l'adhérent se voit attribuer un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 7,80 % par année écoulée, soit un gain de 62,40 % (soit un taux de rendement actuariel annuel net de 4,73 %).

- Si à cette date, le panier n'a pas baissé de plus de 20 %, l'adhérent ne subit pas la baisse du fonds, seuls les frais de gestion du contrat sont déduits. Il récupère un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds, soit un taux de rendement actuariel net de -1,41 %.
- Si à cette date, le panier a baissé de plus de 20 % mais moins de 30 % par rapport à son niveau initial, l'adhérent est exposé à la baisse de ce dernier à laquelle s'ajoute la baisse liée au prélèvement des frais de gestion du contrat. Il récupère un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds diminuée de la baisse du panier. L'adhérent subit donc une perte partielle de son capital. Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.
- Si à cette date, le panier a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau initial l'adhérent est exposé à la baisse mais dans la limite de 30%, à laquelle s'ajoute le prélèvement des frais de gestion : il subit donc une perte partielle en capital, à hauteur de 30 % de la valeur initiale du fonds, à laquelle s'ajoute une baisse liée au prélèvement des frais de gestion du contrat. Dans ce cas l'adhérent se voit attribuer un montant qui correspond au nombre d'unités de comptes détenues multiplié par la valeur initiale du fonds diminuée de 30 %. Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.

Bon à savoir : dans le cadre de la stratégie de diversification de son offre d'investissement, Allianz propose régulièrement des fonds structurés de type « fonds à formule ». Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter vers l'investissement le plus adapté à votre profil.

Allianz Invest Pierre ensuite :

Ce support est constitué de la SCI (Société Civile Immobilière) Allianz Invest Pierre permettant d'accéder indirectement et en toute simplicité à des actifs immobiliers pour profiter de leur potentiel de performances.

La SCI Allianz Invest Pierre est gérée par Allianz Immovalor dont la stratégie est d'investir au minimum 70% de son actif dans des immeubles et des instruments financiers dont les sous-jacents sont liés au secteur de l'immobilier. Elle est également composée d'une poche de liquidité.

Une offre innovante pour diversifier votre capital

Allianz Invest Pierre a pour objectif de surperformer le marché obligataire avec une volatilité inférieure à celle du marché actions. Elle permet d'accéder aux actifs immobiliers physiques et non physiques en bénéficiant du cadre fiscal de l'assurance vie.

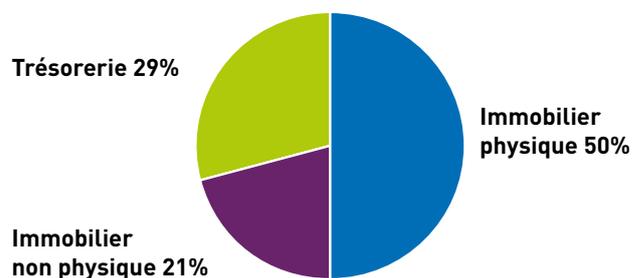
En choisissant de répartir une partie de votre capital sur le support Allianz Invest Pierre :

- Vous bénéficiez à travers cette unité de compte d'un investissement composé de biens immobiliers d'entreprises (bureaux, commerces, entrepôts) et résidentiels sélectionnés sur des critères rigoureux.
- Vous accédez indirectement et en toute simplicité à des actifs immobiliers et à leurs éventuelles performances.

La durée de détention de cette unité de compte est conseillée pour 8 ans



Composition de l'actif de la SCI au 31/12/2022



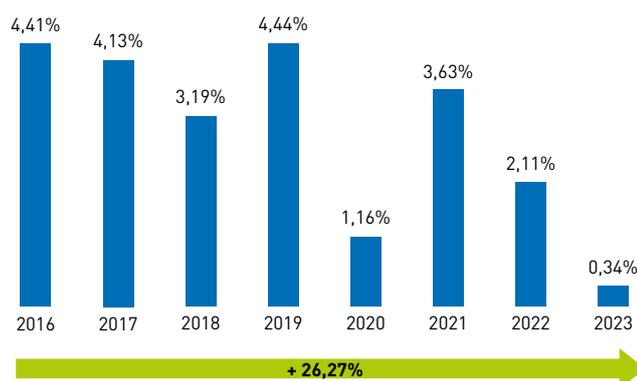
Valeur liquidative au 01/02/2023

580,30 €

Volatilité de l'UC

1 an	3 ans	5 ans
0,28%	0,30%	0,36%

Performances nettes de frais de gestion de l'UC au 01/02/2023



Depuis le 02/11/2015

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Bon à savoir : au-delà des fonds présentés dans cet article, Allianz met à votre disposition d'autres supports d'investissement spécifiques au sein des contrats comme :

- FCPR Eurazeo Private Value Europe 3 qui a pour objectif de financer (dette privée et capital investissement) des opérations de transmission ou de croissance d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) non cotées.
- FCPR Allianz Transition Énergétique est un fonds d'actifs obligataires non cotés dédiés au financement d'infrastructures d'énergies renouvelables.
- Allianz France Avenir est un fonds actions dont 100% des investissements se portent sur des petites et très petites capitalisations françaises.
- Allianz Sport et Bien-être est un fonds actions axé sur l'économie du sport et du bien-être (sports, fitness, alimentation et nutrition, divertissements, loisirs...)
- Allianz Sustainable Health Evolution est une stratégie actions internationales qui investit dans des entreprises dont les produits et services contribuent à un mode de vie sain, durable et à une meilleure santé.

Votre conseiller habituel peut vous renseigner et vous présenter ces supports ; il peut également vous indiquer sur quels contrats ils sont proposés.

Attention

En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, l'assureur (Allianz) des contrats auxquels vous avez adhéré et souscrits pour vous par l'ANCRE s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

Par ailleurs, l'ANCRE ne conseille ni ne déconseille les deux UC décrites. Ce n'est en aucun cas son rôle. L'association s'attache seulement par cet article à vous faire mieux connaître ici deux unités de compte très spécifiques qui diffèrent sensiblement des UC plus classiques que vous connaissez. Votre conseiller reste à votre disposition pour toute précision et vous aider dans vos choix.

ZOOM PRÉVOYANCE

La loi Lemoine : La liberté de changer d'assureur à tout moment et un accès plus simple à l'assurance

Rappel du contexte réglementaire :

Après la loi Lagarde (2010) et qui permettait aux emprunteurs de choisir une assurance autre que celle de leur banque, la loi Hamon (2014) et la loi Bourquin également appelée loi Sapin II (2017) ont renforcé la délégation d'assurance¹ en autorisant les emprunteurs à changer d'assureur tout d'abord durant la 1^{ère} année de leur prêt puis chaque année à la date anniversaire.

Pour ce faire, ils doivent toutefois s'assurer que les garanties de leur nouveau contrat sont au moins équivalentes à celle du précédent et respecter un préavis de 2 mois.

La loi Lemoine promulguée le 28 février 2022 a quant à elle fait évoluer sur 3 points fondamentaux l'assurance Emprunteur :

- La possibilité pour toutes les personnes ayant contracté un prêt immobilier de résilier leur assurance emprunteur sans frais à tout moment sous réserve d'une assurance de substitution offrant les mêmes garanties,
- La réduction à cinq ans (après la fin du protocole thérapeutique) du délai du droit à l'oubli pour les personnes ayant eu une pathologie cancéreuse ou l'hépatite virale C,
- La suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros et arrivant à échéance avant les 60 ans de l'emprunteur (ce plafond s'applique par personne – le montant assuré par emprunteur est donc de 200 000 euros maximum),

L'état du marché (source Note de conjoncture Les contrats d'assurance emprunteur - France Assureurs - 2021)

Un marché de l'assurance emprunteur en croissance dont le montant des cotisations s'élève à 11 Mds€ en 2021 (+ 4,6%) pour un encours de crédits accordés aux ménages en France par les établissements de crédit de 1 587 Mds€ d'euros. Le marché reste largement dominé par les banques (88% des cotisations) mais la délégation progresse très lentement (sur les seuls prêts immobiliers, la part des cotisations en délégation d'assurance est de 17,3 % après 12 ans de loi visant à libéraliser la concurrence).

La résiliation possible à tout moment (loi Lemoine) devrait accélérer la pénétration du marché par les acteurs alternatif (c'est-à-dire les assureurs autres que les filiales d'établissements de crédits).

Contrats d'assurance emprunteur

(en millions d'euros)	2020	2021	Variation
Cotisations	10 514	11 002	+4,6 %
Immobilier	7 043	7 376	+4,7 %
Consommation	2 626	2 680	+2,0 %
Professionnel	846	947	-12,0 %
Décès	7 468	7 812	+4,6 %
Incapacité-invalidité	2 861	3 004	+5,0 %
Perte d'emploi	185	186	+0,3 %
Etablissements de crédit	9 235	9 652	+4,5 %
Délégation d'assurance	1 279	1 350	+5,5 %

¹ Contrat en « délégation d'assurance » : contrat d'assurance emprunteur souscrit individuellement par l'emprunteur directement auprès d'un assureur ou via une association, au titre de la délégation d'assurance.

Impact de la loi Lemoine sur le contrat Allianz Assurance Emprunteur (AAE), souscrit par l'ANCRE

La faculté de Résiliation Infra Annuelle

La résiliation possible à tout moment introduit un véritable vent de liberté pour les français qui ont besoin d'un emprunt ou qui en détiennent un.

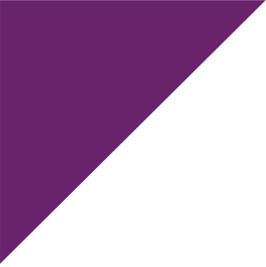
Depuis l'introduction de la faculté de Résiliation Infra Annuelle (RIA) en assurance emprunteurs, la Loi Lemoine a permis au contrat AAE de bénéficier d'une proportion plus large d'adhésions d'assurés qui avaient un contrat chez un autre assureur (représentant 50 % des adhésions avant septembre 2022 -date d'application de la RIA-, puis en hausse croissante jusqu'à atteindre 75 % des adhésions en décembre 2022).

La suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros et arrivant à échéance avant les 60 ans de l'assuré

Depuis la mise en place de cette possibilité, 15% des nouvelles adhésions au contrat Allianz Assurance Emprunteur se fait sans formalités médicales par de nouveaux clients.

Au global, sur l'année 2022, la hausse des adhésions au contrat Allianz Assurance Emprunteur s'est accentuée (+20% avec une moyenne à +27,5% entre septembre et décembre) malgré un contexte de recul du marché immobilier (hausse des taux, conditions d'accès aux prêts plus difficiles).

Désormais environ 15% des adhésions au contrat Allianz Assurance Emprunteur se font sur des contrats dits « Lemoine ». Ces adhésions sont elles aussi en grande partie des adhésions d'assurés qui avaient un contrat chez un autre assureur (jusqu'à 90% en décembre 2022).



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 19 JUIN 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2022

Chères adhérentes, chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'Administration, le rapport moral de l'exercice 2022 de votre Association : l'ANCRE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Depuis sa création en 1983, l'ANCRE est le « tiers de confiance » entre ses adhérents et leur assureur. Pour remplir au mieux sa mission de protection des intérêts collectifs des adhérents, et au-delà de l'exécution de l'ensemble de ses obligations réglementaires, l'ANCRE développe :

- 1) Son adaptation continue des moyens à **la croissance** très rapide du nombre des adhérents/adhésions,
- 2) Sa capacité d'**anticipation** des besoins,
- 3) Sa **volonté de transformation**,
- 4) Son souhait de **communication diversifiée vers ses adhérents**,
- 5) Son action de **défense des épargnants**,
- 6) Son **engagement sociétal**,
- 7) Sa volonté de **mettre à disposition** de ses adhérents **des services** en lien avec son objet social.

1) Croissance

Fin 2022, l'ANCRE comptait 550 000 adhérents pour 711 000 adhésions à ses contrats avec une progression de près de 6 000 adhésions en moyenne par mois.

Au 1er janvier 2023, ces adhésions se répartissaient sur 59 contrats au total, souscrits par l'ANCRE dans trois catégories dont :

- **44** qui ne sont plus commercialisés, selon la répartition suivante :

Produits d'épargne :	14 contrats avec	116.000	adhésions pour	100 000 assurés
Produits de retraite :	10 contrats avec	115.500	adhésions pour	110 000 assurés
Produits de prévoyance / emprunteur :	20 contrats avec	22.000	adhésions pour	20 000 assurés

- **15** en cours de commercialisation selon la répartition :

Produits d'épargne :	6 contrats avec	129.000	adhésions pour	120 000 assurés
Produits de retraite :	3 contrats avec	54.000	adhésions pour	55 000 assurés
Produits de prévoyance / emprunteur :	6 contrats avec	274.500	adhésions pour	260 000 assurés

Rappel : des adhérents peuvent détenir plusieurs adhésions dans une même catégorie de contrats ou dans plusieurs de ces catégories.

Par ailleurs, on retiendra que les contrats d'épargne et retraite représentent 22 milliards d'encours gérés et que les contrats de prévoyance couvrent 23 milliards d'euros de capitaux sous risque.

On notera en 2022 :

- La poursuite du succès du contrat lancé fin 2020, « Allianz Fidélité », tant dans sa version « assurance vie » que dans sa version « capitalisation », en adhésions nouvelles comme en transferts venant d'anciens contrats, autorisés par la loi Pacte,
- L'accélération des adhésions au Plan d'Épargne Retraite Individuel Allianz PER Horizon, lancé début 2020,

- La croissance des adhésions au contrat Allianz Assurance Emprunteur (plus 20%) dynamisées par l'autorisation de transfert à tout moment.

Pour faire face à la croissance continue de ses adhérents, l'ANCRE a procédé en 2022 à une légère augmentation du nombre de ses collaborateurs(trices) en le portant à 9.

2) Anticipation

L'ANCRE veille, en étroite collaboration avec les services de l'assureur, à l'évolution de tous ses produits en fonction des besoins recensés, des évolutions financières et, bien sûr, des contraintes réglementaires. A cet effet, elle a signé avec l'assureur 34 avenants à ses contrats en 2022. **La troisième partie du présent rapport moral rend compte en détail de ces signatures.**

Ce mode collaboratif est un choix, au demeurant peu original, de l'Association qui, pour des raisons d'efficacité, n'a qu'un seul partenaire assureur : Allianz.

L'ANCRE protège mieux ainsi les intérêts collectifs des adhérents en ayant instauré, depuis longtemps, un dialogue permanent avec toutes les entités de l'assureur. L'Association travaille avec elles en amont, avant toutes décisions, et bénéficie pour cela de la multi-expertise de ses membres du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance des PERI (Plans d'Epargne Retraite Individuels).

Ainsi, en préparant plutôt qu'en réparant, elle évite, autant que faire se peut, les contraintes et inconvénients d'une réaction en urgence si un imprévu apparaissait.

Dans le droit fil de ce qui précède, le protocole général signé entre ANCRE et Allianz a mis en place des instances de dialogue permanentes sur tous les sujets :

- Comité Stratégique annuel avec le Comité Exécutif d'Allianz,
- Comité de Distribution annuel avec les dirigeants des réseaux des agents généraux et des conseillers Allianz Expertise et Conseil,
- Comité Data Communication Clients annuel, avec les responsables de l'Unité « ad hoc » d'Allianz,
- Comité périodique de Suivi Informatique pour identifier, suivre et traiter les sujets informatiques,
- Comité Permanent de l'Information (2 par an) pour que l'ANCRE assure son rôle réglementaire en matière d'information des adhérents sur leurs contrats,
- Comité mensuel de Gestion d'Allianz Banque pour pouvoir conforter les adhérents sur la qualité des processus d'Allianz en matière d'options de gestions profilées ou pilotées proposées dans les contrats d'épargne et de gestion évolutive réglementaire dans les contrats de retraite,
- Comité annuel de sélection des supports en Unités de Compte pour traiter des évolutions de cet univers,
- Comité d'Orientation des Placements, 2 pour l'épargne et 2 pour la retraite, pour le suivi des allocations d'actifs et des performances des actifs financiers auxquels sont adossés les supports en euros des contrats, et pour le suivi des performances des supports en Unités de Compte (UC).

En outre, l'ANCRE, dans le cadre de trois commissions paritaires dans l'année, participe à la prise de décisions concernant l'attribution des participations aux bénéficiaires annuelles des contrats Epargne et Retraite et, pour les contrats de prévoyance, à l'analyse de leurs résultats techniques qui justifieraient d'éventuelles évolutions tarifaires.

Par ailleurs, des responsables d'Allianz sont invités, en tant que conseillers, à intervenir pour apporter les informations récentes, au Conseil d'Administration ou au Bureau de l'ANCRE.

Enfin des réunions « ad hoc » sont programmées chaque fois qu'un sujet important le nécessite (et notamment sur les évolutions de contrats ou la préparation de nouveaux produits).

C'est ainsi que près de 50 réunions communes se sont tenues en 2022, confirmant au passage la volonté de l'assureur de s'investir dans une très large gamme de contrats associatifs avec l'ANCRE.

3) Volonté de transformation

L'année 2022 a débuté par une importante mise à jour du Protocole Général de Partenariat qui définit les relations, modes de travail, d'échange et de collaboration entre l'Association et l'assureur. Signé dès 1995, largement complété en 2014 puis par trois avenants, le protocole méritait une refonte. Celle-ci, achevée début 2022, tient compte des évolutions réglementaires et procédurales, intègre des protocoles spécifiques à des produits et acte les souhaits d'amélioration proposés par l'Association.

Par ailleurs, l'année 2022 aura été marquée par une triple évolution :

- Vers des méthodes de travail internes plus « agiles »,
- Vers une amplification significative des relations avec les réseaux commerciaux de l'assureur,
- Vers le début de la dématérialisation des communications.

Des méthodes de travail plus « agiles »

La généralisation des process d'études de toutes les questions pratiques de fonctionnement par le biais de groupes de travail temporaires ou permanents, associant administrateurs et collaborateurs, a été mise en œuvre, au vu des résultats très positifs de l'expérience acquise en 2021.

Des échanges amplifiés avec les réseaux commerciaux de l'assureur

Pour assurer une meilleure connaissance, par les Réseaux Commerciaux de l'assureur, de l'Association, de ses missions et de ce qu'elle peut offrir à ses adhérents (services, site, informations, ...), l'ANCRE a mis en place de nombreuses Webconférences. Celles-ci ont été proposées à la totalité des collaborateurs du réseau Allianz Expertise et Conseil (AEC) et des Agents Généraux de l'assureur, qui sont vos conseillers, répartis dans toute la France.

Ainsi, plus de 1140 conseillers (salariés et agents généraux), soit une majorité des commerciaux invités, concernés par l'assurance vie, ont pu suivre l'une des 20 Webconférences proposées par l'ANCRE en 2022, avec une note de satisfaction très positive de 8,9/10.

Une poursuite de ce type d'actions est d'ores et déjà planifiée pour 2023.

Une volonté de dématérialisation

A la mi-année 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'étudier la dématérialisation des communications de l'Association, dans le triple respect :

- Des volontés de chaque adhérent,
- De la réglementation européenne dite RGPD sur le sujet,
- De l'amélioration de son bilan carbone.

Après consultation d'un cabinet d'avocats-conseils, cette démarche a été entamée dans les dernières semaines de l'année 2022. Elle s'est concrétisée par l'envoi, dans les premiers jours de 2023, d'un courrier d'information sur cette démarche à tous les adhérents. Ceux-ci ont toutefois la possibilité de refuser que tout ou partie des informations qui leur sont destinées leur soient désormais adressées par des moyens digitaux (mails) plutôt que par courrier postal.

Cette démarche de dématérialisation vise, à la fois, à rendre nos communications plus réactives par rapport aux événements qu'elles traitent, à réduire les coûts (permettant d'amplifier d'autres actions vers les adhérents), et à contribuer à « préserver la planète ». Elle se mettra en œuvre dès la mi-2023, notamment pour la diffusion de notre périodique « ANCRE, Les infos ».

S'agissant plus particulièrement de la convocation à l'Assemblée Générale annuelle de juin 2023, portant sur l'exercice 2022, un test de convocation électronique sur environ 20% des adhérents sera effectué mi 2023 (il l'aura été à la date à laquelle vous pourrez lire ces lignes) pour en tirer les enseignements avant sa possible généralisation dès l'année prochaine.

4) Communiquer de manière plus diversifiée

- Le périodique « ANCRE, Les infos » :

Ce sont 12 pages 3 fois par an, pour des informations juridiques, sociales et fiscales, utiles à la vie des adhérents, pour évoquer les nouveaux (ou moins nouveaux) contrats, la vie de l'Association, ainsi que des extraits des exposés sur des sujets d'intérêt général proposés par des conférenciers experts dans les Rencontres de l'ANCRE.

La version digitale, qui sera inaugurée en 2023, va permettre de dynamiser ce support en y intégrant progressivement images, vidéos, liens digitaux vers des sites intéressants pour les adhérents, etc...

- Le site internet www.ancre-vie.com :

Entièrement restructuré en 2022, ce site est régulièrement enrichi pour sélectionner des informations utiles aux adhérents. Son ergonomie a été revue et son parcours s'est fluidifié : nous ne pouvons que vous inciter à lui rendre visite et à ouvrir votre espace adhérent.

- Les newsletters :

Ce sont vingt à trente messages digitaux par an, jusqu'alors seulement diffusés à ceux qui avaient ouverts leur espace adhérent sur le site www.ancre-vie.com, qui vont être désormais diffusés à tous les adhérents qui n'auront pas refusé la digitalisation et dont nous avons l'adresse mail. Ces messages peuvent concerner des actualités relatives à l'environnement juridique et financier concernant les contrats, attirer l'attention des adhérents sur des points essentiels ou urgents, rappeler les services offerts par l'adhésion à l'Association, etc... L'utilisation plus importante (dans le cadre de la dématérialisation) des adresses mail des adhérents, jusqu'alors très limitée, va donc conduire à vous adresser, plus qu'avant, des contenus plus pertinents, et cela dès le printemps 2023.

- **Les Rencontres de l'ANCRE** (suspendues en 2020 et 2021 pour cause de coronavirus) ont repris en 2022. L'ANCRE privilégie ici le contact direct avec ses adhérents, dans toute la France, en leur apportant directement de l'information et en conviant des conférenciers ayant une expertise dans divers domaines. Ainsi, en plus d'un conférencier externe sans lien direct avec l'assurance, intervient un professionnel ayant une excellente connaissance de l'assurance, qui traite des caractéristiques, avantages ou actualités de l'assurance vie.

- Des « Rencontres digitales » :

Nous avons, par ailleurs, initié, pour rester proches de nos adhérents, un cycle de rencontres par visioconférences. Les expériences menées en 2022, avec un format d'une heure, nous incitent à poursuivre ce type d'échanges, avec là aussi la participation d'un « conférencier ». Ces Webconférences ne remplacent pas les Rencontres en « présentiel » mais sont un outil supplémentaire permettant de maintenir et d'amplifier nos liens. La phase « de test » conduite fin 2022 a permis de réaliser 4 Webconférences qui ont réuni 421 adhérents (« replays » inclus) avec une note de satisfaction déclarée de 8,4/10.

- Les réseaux sociaux :

L'ANCRE est présente sur **Twitter** : [@ancre_vie](https://twitter.com/ancre_vie) pour relayer toutes informations utiles en temps réel. Et depuis 2021, elle est aussi présente sur le réseau **LinkedIn** : [ANCRE Vie](https://www.linkedin.com/company/ancre-vie)

- Le téléphone :

Le n° vert : **0 800 00 95 83** est à disposition pour toutes demandes entre 9h et 12h du lundi au vendredi.

- L'Assemblée Générale :

Au-delà de sa tenue, les documents règlementaires et la « brochure » détaillée, comprenant, outre le rapport moral et financier, diverses informations sur l'Association et son activité sont à disposition des adhérents sur le site internet de l'Association, www.ancre-vie.com.

5) La défense des épargnants

Pour la huitième année consécutive, l'ANCRE a agi activement avec la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite) qui regroupe 11 associations et près d'1 million et demi d'épargnants. Elle intervient auprès des assureurs, des médias, des pouvoirs publics et des institutions européennes. Pour plus d'engagement, la Directrice Générale Déléguée de l'ANCRE a été mandatée par la FAIDER tout au long de l'exercice 2022 en tant que membre du Comité Consultatif du Secteur Financier, initié par Bercy et la Banque de France.

L'ANCRE a donc pu participer aux échanges ou contacts avec les pouvoirs publics (gouvernement, députés, sénateurs, Direction du Trésor...) sur les évolutions prévues de l'assurance vie, et plus généralement de l'épargne.

Début 2022, la FAIDER, avec le soutien de l'ANCRE, a organisé un colloque sur l'épargne longue et l'assurance vie avec trois tables rondes, deux avec des personnalités (députés, sénateurs, hauts fonctionnaires, économistes...), une avec les représentants des candidats à l'élection présidentielle auxquels des questions précises avaient été posées sur leurs projets dans ces 2 domaines.

Les documents et vidéos sont disponibles sur les sites de la FAIDER.

Puis courant 2022, plusieurs sujets ont fait l'objet d'actions de la FAIDER :

- La question de la transparence des frais de l'assurance vie, après le rapport du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) demandé par le Ministre de l'Economie sur laquelle la FAIDER a approuvé la démarche tout en demandant de veiller à ne pas complexifier une information déjà très fournie pour l'assuré,
- En tant que Président de l'ANCRE, j'ai d'autre part accompagné les Président et Vice-Président de la FAIDER en octobre dernier à la Direction Générale du Trésor pour un large tour d'horizon sur les sujets de l'assurance vie avec l'équipe du nouveau sous-directeur des assurances, à sa demande,
- Fin 2022/début 2023, les rapporteurs de la commission des Finances du Sénat ont fait voter par cette assemblée, contre l'avis du gouvernement, une proposition de loi instituant la possibilité généralisée de transfert d'un contrat d'assurance vie avec changement d'assureur sans perte de l'antériorité fiscale. La FAIDER a fait savoir – comme d'autres instances « officielles » - début 2023 son opposition à cette proposition (contrairement au transfert « intra-assureur » déjà en vigueur). En effet, sous une apparence d'évidence, cette proposition cache, compte tenu de la structure même du placement d'assurance, une démarche défavorable à la communauté des assurés au bénéfice (potentiel et non certain) de celui qui voudrait transférer. De plus, la très récente et très inédite hausse des taux dans tous les pays vient encore amplifier les inconvénients de cette proposition,
- Enfin tout début 2023, la Commission Européenne a fait part, après étude, de son projet de suppression des commissions et/ou rétrocommissions au profit d'un paiement par honoraires perçues lors de l'achat de produits financiers (sous forme de fonds, y compris au sein d'une assurance vie). La FAIDER, tout en reconnaissant qu'il faut lutter contre de possibles conflits d'intérêts pour l'intermédiaire qui préconise des fonds, a décidé de réfléchir à des solutions alternatives moins extrêmes. On notera que plusieurs pays (dont la France et l'Allemagne) ont d'ores et déjà pris publiquement position contre ce projet européen.

6) L'action sociale

- Le mécénat :

L'ANCRE a poursuivi en 2022 son engagement dans la société, initié il y a huit ans, en participant à de grandes actions en lien avec son objet social, dont la Prévoyance (assurance décès). Elle soutient ainsi la Fondation « Cœur et Artères », dirigée par les Professeurs Xavier Jouven et Jean Sébastien Hulot et dont la Directrice Générale Déléguée de l'ANCRE est membre du Comité de Surveillance, dans ses recherches sur les maladies cardiovasculaires et cardiométaboliques. L'ANCRE soutient notamment un programme visant à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour déterminer, à partir de très nombreuses données, un modèle prédictif de signes pouvant déclencher une mort subite.

L'ANCRE apporte, parallèlement, son soutien aux travaux de l'institut hospitalo- universitaire LIRYC (L'Institut des maladies du **RY**thme **C**ardiaque), dirigé par le professeur Pierre Jais, qui a pris la suite du professeur Haïssaguerre (mondialement connu pour ses découvertes fondamentales sur la fibrillation auriculaire).

L'institut, basé à Bordeaux, conduit des travaux qui portent aujourd'hui notamment sur la fibrillation ventriculaire, une des principales causes de la mort subite. Le prix ANCRE, que j'ai eu le plaisir de remettre en décembre 2022, a récompensé, pour la qualité de leurs travaux, deux chercheurs de l'Institut (un doctorant et un ingénieur), désignés par un jury spécifique.

Fin 2022, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire pour trois ans le mécénat de l'Association au bénéfice

- D'une part de la fondation Cœur et Artères,
- D'autre part de l'Institut LIRYC.

- Le fonds de dotation ANCRE SOLIDARITE

Etudiée depuis le printemps 2021, la création officielle du fonds de dotation « ANCRE SOLIDARITE » a été actée au Journal Officiel (JO) du 19 octobre 2021. Le Fondateur du Fonds est l'Association ANCRE dont le Conseil d'Administration a prévu une dotation de 200 000 euros par période de 12 mois, au maximum 5 fois, interruptible à tout moment, positionnant ainsi l'ANCRE dans le domaine des actions solidaires.

Le fonds :

- « [...] a pour objet d'apporter un soutien matériel ou financier à toute personne physique en situation d'invalidité, de maladie ou de grande détresse, sous forme d'aide complémentaire ponctuelle pour tout ou partie de ses besoins, à ce titre, non couverts par ailleurs. » selon ses statuts,
- Est une entité juridique distincte de l'Association, conformément à la loi,
- A son propre Conseil d'Administration, présidé par un membre des Bureaux du Conseil d'Administration de l'ANCRE et du Comité de Surveillance des PERI (Madame Maryse Prigent),
- Fonctionne avec un Comité de Sélection et d'Attribution qui décide des aides à accorder aux demandeurs.

L'information aux adhérents sur cette création a été faite par la parution d'un article dans le périodique « ANCRE, Les infos » du mois de novembre 2021 dès son officialisation au JO.

Depuis novembre 2021, le fonds a étudié 27 dossiers et accordé 18 aides pour un total de 97.065 euros.

7) Mettre à disposition des services

L'ANCRE propose à ses adhérents divers services :

- Un simulateur orienté retraite disponible sur l'espace adhérent du site. En 2022, 3 000 « visiteurs » ont accédé aux simulateurs,
- « Mieux comprendre l'économie et la finance » avec chaque mois des supports pour une « information/formation de base » sur les notions essentielles à connaître avant d'investir ou de prendre des dispositions patrimoniales. Il y a eu 4 300 « pages vues » sur le site dans ce domaine,
- Un service d'informations juridiques sur tous sujets par téléphone, qui a reçu 1 000 appels en 2022,
- Une assurance de protection juridique en cas de litiges dans les domaines social, fiscal, successoral, et administratif ainsi que l'aide à la lecture des contrats afférents aux locations saisonnières, baux d'habitation, prestations de loisirs. L'assurance a bénéficié à 18 adhérents en 2022,
- Un accès au réseau de praticiens Santéclair (un leader des réseaux de soins) dans les domaines de l'optique, du dentaire et l'audioprothèse, proposant aux adhérents une qualité contrôlée et de meilleurs prix de soins. S'y ajoute la prestation « 2ème avis médical » permettant en cas de soucis de santé importants de bénéficier de l'avis et des conseils d'une 2ème équipe médicale. On a enregistré en 2022 au total 470 accès au site Santéclair pour 650 demandes de géolocalisation de praticiens et 130 attestations imprimées permettant de bénéficier des avantages proposés (tarif et qualité),
- Un « diagnostic succession », avec Testamento, permettant une aide à l'anticipation successorale et une prestation à tarif préférentiel portant sur l'assistance à la rédaction du testament, l'inventaire des biens et les dernières volontés. Encore trop peu connu, ce service a conduit à la création de 140 comptes chez Testamento depuis son lancement en 2019.

LES RÉOLUTIONS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les résolutions soumises au vote de l'**Assemblée Générale Ordinaire** comportent :

- D'une part, les résolutions « classiques » figurant chaque année à l'ordre du jour : approbation des rapports, approbation des comptes, délégation pour signer certains avenants, affectation du résultat. Toutefois, au titre de l'exercice 2021, la résolution d'affectation du résultat dudit exercice a été omise. Le résultat 2021 a été affecté au compte de report à nouveau en attendant son affectation par l'Assemblée Générale. Il vous est donc demandé de bien vouloir voter l'affectation de ce résultat au compte « Fonds associatif sans droit de reprise » pour le montant de 518 147,20 euros, dans la même résolution que celle qui propose l'affectation du résultat de l'exercice 2022,
- D'autre part :
 - Une résolution pour nommer une nouvelle administratrice dont le CV résumé figure dans le document des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire accessible par chaque adhérent avec sa convocation reçue par la poste ou disponible en un clic pour les adhérents ayant reçu leur convocation par mail (le CV détaillé est disponible sur le site www.ancre-vie.com jusqu'au jour de l'Assemblée Générale),
 - Trois résolutions pour renouveler trois administrateurs dont le mandat arrive à échéance avec la tenue de l'Assemblée,
 - Quatre résolutions pour renouveler quatre membres du Comité de Surveillance des PERI dont le tirage au sort effectué lors de la création du Comité leur avait attribué un mandat de deux ans.

Quant à l'**Assemblée Générale Extraordinaire**, elle ne comporte qu'une seule résolution concernant des aménagements d'ordre pratique (tenue de Conseils « digitaux », disponibilité des statuts sur le site et titres des membres du Bureau).

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Le Bureau

Deux nouveaux administrateurs ont fait leur entrée au Bureau du Conseil début 2023. Il s'agit de Madame Martine Vareilles, nommée « Déléguée aux produits » et Monsieur Jean-Pascal Vialaron, nommé « Délégué au suivi des investissements ». Leur expérience professionnelle passée vient renforcer le champ des compétences des membres du Bureau dans deux domaines essentiels aux missions de l'ANCRE et déterminants pour les adhérents.

Fin janvier 2023, Monsieur Jack Laroche, Délégué Général, a cessé ses fonctions au sein du Bureau, tout en restant administrateur.

A cette date, Monsieur Bernard Bardalou, déjà membre du Bureau a pris le titre de Délégué Général de l'ANCRE.

Enfin, Monsieur Patrick Grosjean, Délégué aux opérations, a été nommé Vice-Président par le Conseil d'Administration à effet du 1^{er} janvier 2023.

La Direction Générale Déléguée

La Directrice Générale Déléguée, Madame Gaëlle Andrieu, a choisi de ne pas poursuivre ses fonctions au sein de l'Association.

Gaëlle Andrieu quitte donc l'ANCRE, après 7 années passées à diriger l'Association. Il y a 7 ans, elle avait créé ce poste qui n'existait pas et que la croissance de notre Association justifiait de mettre en place. Sans sa volonté, son dynamisme et sa capacité à se démultiplier sur les très nombreuses tâches que comporte cette fonction, l'ANCRE n'aurait pas pu évoluer comme elle a pu le faire.

Le Conseil d'Administration, et plus encore les membres du Bureau, se joignent à moi pour la remercier très vivement de tout ce qu'elle a apporté à l'Association, c'est-à-dire à vous tous.

Depuis le 1^{er} mars 2023 l'ANCRE a donc une nouvelle Directrice Générale Déléguée, Madame Sandrine Bastide-Calori.

Après vingt-cinq années d'expérience dans l'ingénierie patrimoniale, dont neuf au sein d'Allianz Patrimoine (qui a en charge notamment les gestions profilées et pilotées de vos adhésions à nos contrats), Sandrine Bastide-Calori a pris ses fonctions à cette même date, après un recrutement très sélectif conduit avec moi par les deux Vice-Présidents, et près de trois mois de « double commande » avec Gaëlle Andrieu.

Avec vous, nous lui souhaitons bien sûr pleine réussite dans ses missions, au bénéfice de la collectivité des adhérents.



INFORMATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES « PERI » AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Comité de Surveillance commun aux quatre PERI est « chargé de veiller à la bonne exécution du plan et à la représentation des intérêts des adhérents... » (art L 224-35 du CMF).

C'est dans l'esprit de ce texte que le Comité de Surveillance s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2022 :

- Le 17 mars 2022
- Le 29 septembre 2022

Celui du 29 septembre 2022 avait pour objectif la prise de connaissance du rapport de l'assureur Allianz au titre de l'exercice 2021 qui n'avait pu nous être communiqué à temps.

Nous vous avons d'ailleurs fait part lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2022 du retard pris par l'assureur pour fournir ce rapport en raison de la complexité liée à la réunion, pour la première fois, des informations que l'assureur doit porter à la connaissance du Comité de Surveillance.

Ce rapport nous a été transmis début septembre 2022.

Le bureau du Comité de Surveillance en a pris connaissance le 21 septembre 2022, il a ensuite été examiné par le Comité de Surveillance le 29 septembre 2022.

Le comité a pris acte que ce rapport respectait en tous points les dispositions réglementaires ainsi que celles du protocole d'accord entre Ancre et Allianz sur le contenu de ce rapport, notamment au niveau :

- du nombre d'adhérents des divers PERI,
- des provisions mathématiques correspondantes aux placements des adhérents ainsi que celles relatives aux rentes,
- des réclamations des adhérents,
- des frais et commissions prélevés sur les actifs du plan,
- de l'équilibre actuariel et de la gestion administrative, technique et financière des plans.

Les membres du bureau du Comité de Surveillance assistent aux réunions des Comités d'Orientation des Placements (COP) retraite et épargne au cours desquelles, l'assureur fait part de sa stratégie de placements (Cf : Ancre, Les infos de mars 2022 page 10 dans la rubrique décryptage). Au cours de ces COP, les représentants du Comité de Surveillance interviennent afin d'avoir des précisions sur la durée et sur les taux rendements des placements.

Le 16 novembre 2022, les membres du bureau ont participé à la réunion de la Commission Paritaire (Cf : ANCRE, Les infos de juillet 2022 page 9 dans la rubrique « Zoom sur ») qui a pour objectif d'échanger et d'interpeler l'assureur sur les modalités de détermination du taux de participation aux bénéficiaires des fonds euros des contrats « Allianz PER Horizon, Allianz PER Retraite TNS, Allianz PER Tellus TNS ».

Pour le contrat Allianz PER Pleine Retraite (ex PERP), le Comité de Surveillance veille à la bonne application des dispositions particulières pour la détermination du taux de participation aux bénéficiaires qui ont fait l'objet d'un vote de l'AGE de juin 2020 lors de la transposition du « PERP Allianz Pleine Retraite » en « Allianz PER Pleine Retraite ».

Les adhérents des PERI ont eu connaissance du taux de participation aux bénéficiaires des fonds euros accordé par l'assureur dans le relevé de situation qui leur a été adressé dans le premier trimestre 2023.

Le bureau du Comité de Surveillance s'est réuni le 14 mars 2023 pour prendre connaissance du projet de rapport de l'assureur au titre de 2022.

QUELQUES CHIFFRES :

A la date d'écriture de la présente information aux adhérents, l'assureur a transmis partiellement certains éléments chiffrés qu'il est possible de vous communiquer :

1. Nombre d'adhérents :

TYPE DE CONTRATS	Année 2021	Année 2022	2022/2021	Adhérents en phase de rentes
Allianz PER Horizon	29 017	49 708	171 %	4
Allianz PER Pleine Retraite (ex PERP) *	89 283	88 270	99 %	9 100
Allianz PER Retraite TNS (ex Madelin) *	26 932	27 269	101 %	49
Allianz PER Tellus TNS (ex Madelin) *	3 135	3 176	101 %	48
TOTAL	138 900	168 423	121%	9 201

* Ces contrats ne sont plus commercialisés mais les adhérents titulaires de ces contrats peuvent continuer leurs versements périodiques, annuels ou complémentaires.

2. Collectes 2022 :

Les placements effectués par les adhérents en 2022 par rapport 2021 se résument ainsi :

	2021 en K€	2022 en K€	2022/2021
UNITÉS DE COMPTES	159 330	173 100	109 %
FONDS EUROS	67 690	77 737	114 %
TOTAL	227 020	250 837	110 %

Le taux des unités de comptes dans les placements représente 69 % en 2022 contre 69,74 % pour 2021. Cette réduction apparente correspond à la volatilité des marchés à la baisse en 2022.

3. Provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent à la totalité des placements des adhérents depuis leurs adhésions, y compris les participations aux bénéfices attribuées chaque année.

Pour la totalité des PERI, elles s'élèvent :

	2021 en K€	2022 en K€	2022/2021
PM en UC	1 106 759	1 158 032	105 %
PM fonds euros	1 478 388	1 451 473	98 %
TOTAL PM	2 585 137	2 609 505	102 %
Dont PM de RENTES en FONDS EUROS	310 095	305 911	99 %

La valorisation des UC est tributaire de l'évolution des marchés financiers. Ces derniers ont été « secoués » en 2022 assez fortement. Toutefois, il est constaté, en ce début d'année 2023, une remontée sensible des marchés financiers. Il faut donc apprécier ces évolutions sur le long terme.

Ce tableau fait ressortir une réduction des PM fonds euros et les PM de rentes suivent cette évolution.

Cette contraction des PM semble correspondre aux dispositions de la réglementation relative aux PERI qui permettent de sortir en Capital.

Cette évolution conforte notre Association d'avoir soumis à nos adhérents en 2020 la transposition des contrats PERP et Retraite Madelin en PERI qui offre cette possibilité au terme des dits-contrats. Enfin, nous avons pu nous assurer qu'en face du montant des PM en euros (la dette de l'assureur vis-à-vis des adhérents), il y a des actifs correspondants (fonds euros placés par l'assureur) permettant de faire face aux échéances des contrats PERI.

4. Données financières fonds euros :

Les placements des portefeuilles fonds euros sont composés de la façon suivante :

- Placements à revenus fixes (obligation OAT-fonds structurés, obligations d'entreprises) entre 84,6 % et 90 %
- Actions (public equity) entre 5,5 % et 6,9 %,
- Immobilier entre 4,5 % et 7,3 %

S'agissant de placements long terme la durée des placements se situe entre 10,7 et 13,1 années.

5. Répartitions des UC :

Pour l'ensemble des plans et les gestions évolutives prévues dans les contrats, la répartition des placements investis en UC correspondant à 1 160 KM€, est la suivante :

- Obligations 37 %,
- Actions 41 %,
- Fonds à horizon 3 %,
- Fonds diversifiés 19 %.

6. Réclamations des adhérents :

- Pour le PER Allianz Pleine Retraite (ex PERP), le nombre de dossiers de réclamations des adhérents pour 2022 a été de 100 contre 191 pour 2021, soit une baisse de 48 %. 97 % des réclamations ont été traitées dans les 60 jours dont 63 % dans un délai au plus égal à 21 jours.
- Pour les autres PERI, le nombre de réclamations des adhérents pour 2022 a été de 128 en 2022 contre 158 pour 2021, soit une baisse de 19 %. 97 % des réclamations ont été traitées dans les soixante jours dont 76 % dans un délai de au plus égal à 21 jours.

Par rapport à l'ensemble des adhérents PERI, les réclamations représentent 0,1353 %. Bien que ce chiffre soit très faible, le Comité de Surveillance demandera à l'assureur d'améliorer ses procédures dans les différents réseaux en vue de continuer la réduction des réclamations de nos adhérents.

Le Comité de Surveillance vous remercie de votre confiance nécessaire pour accomplir sa mission.

LES AVENANTS SIGNÉS DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette partie permet de vous rendre compte de l'objet fondamental de l'Association qui est la mise à disposition de ses adhérents de contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou de contrats d'assurance de groupe ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire et de leurs évolutions.

L'ANCRE compte désormais 59 contrats en vigueur, dont 44 auxquels on ne peut plus adhérer mais sur lesquels les adhérents qui les ont souscrits peuvent, ou doivent selon les cas, verser des cotisations. Pour les autres contrats, toujours commercialisés, il est possible à tout moment d'y adhérer.

L'Association poursuit sa mission de faire vivre ces contrats et veille en premier lieu au bon respect des droits des adhérents. Ce volume et la diversité de contrats peuvent induire de nombreuses évolutions, soit qu'elles constituent des aménagements positifs, soit qu'elles découlent de textes règlementaires.

Il vous est rendu compte ci-après des évolutions survenues depuis la dernière Assemblée Générale.

Evolutions intervenues à la suite des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2022 :

- Les actifs du fonds cantonné en représentation des engagements d'Allianz PER Pleine Retraite sont fusionnés avec l'actif Retraite Long Terme d'Allianz Retraite,
- L'adhésion au contrat Allianz PER Pleine Retraite prend fin lorsque le montant total de l'épargne constituée dans le plan devient nul,
- Le délai de préavis de résiliation du contrat Allianz PER Pleine Retraite est ramené à 3 mois,
- Les versements libres sur les adhésions au contrat Allianz4Life – formule Epargne – sont autorisés à tout moment, que l'option Allianz Protect ait été retenue ou pas,
- Des frais différenciés selon le niveau de protection sont mis en place sur les adhésions au contrat Allianz4Life – formule Epargne –,
- Les versements libres sur les adhésions au contrat Allianz Active4Life – formule Epargne – sont autorisés à tout moment que l'option Allianz Protect ait été retenue ou pas,
- Des frais différenciés selon le niveau de protection sont mis en place sur les adhésions au contrat Allianz Active4Life – formule Epargne –.

Evolutions intervenues dans le cadre de la délégation de signature d'avenants aux contrats en cours relatifs à des dispositions non essentielles desdits contrats (compte rendu fait, en application de l'article R-141-6 du Code des assurances) :

- L'intégration dans les contrats de type « Emprunteur » des dispositions offertes par la loi Lemoine avec notamment :
 - la possibilité pour toutes les personnes ayant contracté un prêt immobilier de résilier leur assurance emprunteur sans frais à tout moment sous réserve d'une assurance de substitution offrant les mêmes garanties,
 - la réduction à cinq ans (après la fin du protocole thérapeutique) du délai du droit à l'oubli pour les personnes ayant eu une pathologie cancéreuse ou l'hépatite virale C,
 - la suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros et arrivant à échéance avant les 60 ans de l'emprunteur (ce plafond s'applique par personne),

- L'intégration réglementaire, dans les Notices d'Information des produits Epargne et Retraite, d'éléments d'information relatifs à la finance durable,
- La mise à jour, pour les contrats d'épargne et de retraite, des clauses « Réclamation » et « Transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations »,
- La mise à jour, pour les contrats Prévoyance, des exclusions et des clauses « Réclamation », « Transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations », « Droit d'opposition au démarchage téléphonique », « Solvabilité de l'assureur ».

Enfin, les univers des supports en unités de compte proposés dans les contrats d'épargne et de retraite ont été révisés à effet de mars 2023 pour rester au plus près des attentes des adhérents et permettre de la souplesse dans le choix des supports. L'évolution des univers des supports en unités de compte avait pour objectifs cette année :

- L'enrichissement des supports actions typés « Value », avec une intégration ESG,
- L'intégration de nouvelles stratégies décorrélées et diversifiantes,
- Le remplacement de supports pour des sujets techniques (fusions de fonds, soft ou hard closed¹, opérations sur titres),
- Et la rationalisation de stratégies entre les contrats (homogénéité des performances).

L'Association a ainsi procédé, depuis la précédente Assemblée Générale, à la signature avec l'assureur d'un avenant pour chacun des contrats introduisant des évolutions, soit 34 avenants.

Vous avez été informé(e) de ces modifications avec votre relevé de situation annuelle si vous étiez concerné(e).

Vous trouverez ci-après la liste exhaustive des avenants signés :

ÉPARGNE	AVENANT	Entrée en vigueur
La Retraite Allianz 2	Avenant n°14	01/01/2023
Allianz Vie Génération	Avenant n°9	01/01/2023
Allianz Plan Vie	Avenant n°6	01/01/2023
Allianz4Life	Avenant n°6	01/01/2023
Allianz Vie Fidélité	Avenant n°3	01/01/2023
Allianz Capitalisation Fidélité	Avenant n°3	01/01/2023
Allianz Active4Life	Avenant n°5	01/07/2023
Allianz Retraite4Life	Avenant n°4	01/07/2023
Allianz Yearling Vie	Avenant n°7	01/07/2023
Allianz Yearling Capitalisation	Avenant n°7	01/07/2023
Allianz Multi Epargne Vie	Avenant n°8	01/07/2023
Appui Croissance	Avenant	01/07/2023
Apogée	Avenant	01/07/2023
Apogée Financier	Avenant	01/07/2023
Cerys	Avenant	01/07/2023
Partenor	Avenant	01/07/2023
Via Retraite	Avenant	01/07/2023

¹ Fermeture totale ou partielle des souscriptions à un fonds

Suite de la liste exhaustive des avenants signés :

RETRAITE	AVENANT	Entrée en vigueur
Allianz PER Horizon	Avenant n°4	01/01/2023
Allianz PER Entreprise	Avenant n°9	01/01/2023
Allianz PER Entreprise	Avenant n°8	01/12/2020
Allianz PER Entreprise	Avenant n°7	07/10/2020
Allianz PER Pleine Retraite	Avenant n°19	01/01/2023
Allianz PER Retraite TNS	Avenant n°11	01/01/2023
Allianz PER Tellus TNS	Avenant n°23	01/01/2023
Opti Retraite TNS	Avenant n°7	01/01/2023
Opti Retraite Agri	Avenant n°11	01/01/2023
Pleine Retraite	Avenant n°6	01/01/2023
Mykerinos TNS	Avenant n°6	01/01/2023
Appui Retraite	Avenant	01/07/2023
Agri Retraite	Avenant	01/07/2023
PRÉVOYANCE - EMPRUNTEUR	AVENANT	Entrée en vigueur
Allianz Prévoyance TNS	Avenant n°7	20/02/2023
Allianz Prévoyance	Avenant n°7	20/02/2023
Contrat d'assurance de groupe 5369	Avenant n°4	15/06/2022
Allianz Assurance Emprunteur	Avenant n°9	15/06/2022

CONCLUSION

Pour conclure, qu'il nous soit permis de dire qu'en :

- Aménageant de façon continue sa gamme de produits,
- S'adaptant à sa forte croissance,
- Faisant fortement évoluer ses moyens de communication,
- Offrant de nouveaux services,
- Poursuivant son ancrage dans la société par le mécénat comme par la création du fonds de dotation « ANCRE SOLIDARITE »,
- Continuant de participer activement aux actions de la FAIDER,

l'ANCRE assume pleinement son ambition, confirmée au cours des ans, de développement maîtrisé au profit de ses adhérents et de défense de leurs intérêts collectifs.

En approuvant ce rapport moral,

- Vous nous soutenez dans nos actions de communication, de mécénat, de solidarité et de mise en place de services pour chacun de vous,
- Vous nous renouvez votre confiance dans la défense de vos intérêts collectifs tant auprès de l'assureur que des pouvoirs publics,
- Vous nous confortez dans la poursuite de notre volonté de maintien d'une large gamme de produits adaptés à vos besoins et innovants...

... avec la volonté d'être, auprès de vous, dans le domaine de l'assurance vie, **le tiers de confiance**.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous en remercie vivement par avance.

Jean-François DEBROIS
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les comptes de l'ANCRE pour l'année 2022 sont les suivants :

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat d'exploitation

a. PRODUITS D'EXPLOITATION 6 658 422,00 €

Le total des produits 2022 de l'ANCRE augmente de 18 % par rapport à 2021.

Ces produits se composent :

Des Cotisations 6 557 879,00 €

La variation des cotisations statutaires ANCRE est de 18 % par rapport à 2021. Ce montant inclut les droits d'adhésion, personnes physiques et personnes morales, des nouveaux adhérents de 2022 pour un montant de 595 092 €.

Reprise et transferts de charge 100 533,00 €

Les 100 533,00 € représentent la reprise de provision pour dépréciation des cotisations statutaires ANCRE impayées de 2020.

Cette reprise compense la perte sur créances irrécouvrables 2020 qui s'élève à 125 414,00 € et que l'on retrouvera dans les charges.

Autres Produits 10,00 €

C'est une régularisation de provision sur la CVAE 2021 (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

b. CHARGES D'EXPLOITATION 6 202 374,04 €

La crise sanitaire, commencée en 2020 et qui s'est poursuivie jusqu'au début 2022, avait obligé l'Association à annuler toutes ses manifestations.

De ce fait, les charges étaient restées stables entre 2020 et 2021.

Ces manifestations ayant repris en 2022, les charges afférentes à ces manifestations sont revenues au niveau de la période avant Covid-19.

Le total des charges d'exploitation augmente donc de 27 % par rapport à 2021.

Elles n'avaient augmenté que de 2 % entre 2020 et 2021.

Achats de matières premières 6 654,31 €

Cette charge est restée stable. Il s'agit de fournitures de bureau.

Autres achats non stockés 6 651,24 €

Il s'agit des charges d'électricité et de petits équipements.

Charges externes 5 857 107,71 €

Ces charges se composent :

- **Des charges de salaires et de rétribution** pour 1 444 896,24 € en augmentation de 10 %. Ceci s'explique par les augmentations annuelles habituelles du personnel et par deux recouvrements de charges concernant, l'un des salaires (départ et arrivée de personnel) et l'autre de rétribution du bureau du Conseil d'Administration (membre sortant et membre entrant).

- **Des charges de bureau** pour 586 965,33 €. Il s'agit des loyers, des assurances, des honoraires et des contrats de maintenance. Cette charge est en légère diminution par rapport à 2021.
- **Des charges liées à l'activité** pour 3 032 942,70 €. Ce sont notamment tous les frais de routage et d'affranchissement, les frais d'informatique, les coûts des services au profit des adhérents (Protection juridique, Santéclair, Testamento, les simulateurs orientés retraite (Harvest) et la rubrique Mieux Comprendre la Finance). Ces charges augmentent de 27 % proportionnellement à l'augmentation des effectifs de l'Association et à celle des tarifs postaux.
- **Des charges de réunion** Les manifestations extérieures ont repris leur cours en 2022, notamment les réunions régionales et l'Assemblée Générale. Il y a eu de nombreuses réunions en Webinaires communication. Cette charge est de 455 803,44 €.
- **Des charges de mécénat** de 336 500 € qui se décomposent en 75 000 € pour la Fondation Cœur et Artères, de 75 000 € pour Liryc (L'Institut de RYthmologie et de modélisation Cardiaque), de 185.000 € pour le Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE créé en 2021 par l'Association ainsi qu'un don de 1 500 €.

Impôts et taxes 23 852,11 €

Il s'agit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la taxe sur les bureaux.

Charges sociales 71,40 €

Il s'agit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la taxe sur les bureaux.

Amortissements et provisions 175 713,27 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements de matériel de bureau, de logiciel et d'agencement pour 62 095,27 € et de la dotation aux provisions pour dépréciation des cotisations impayées pour 113 618,00 €. Cette dernière constate la perte probable des cotisations statutaires impayées au titre des exercices 2021 et 2022.

Autres charges 132 324,00 €

Elles se composent des pertes sur créances irrécouvrables constatées en 2022 pour 125 414 €, correspondantes aux cotisations statutaires impayées en 2020 sans aucune chance de recouvrement. Ces pertes sont comptablement compensées par la reprise de provisions de 2020 de 100 533 € évoquée dans les produits. Ce montant inclut des droits d'auteur pour 6 910 €.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION **456 047,96 €**

Résultat financier

a. PRODUITS FINANCIERS 6 395,49 €

Il n'y a eu aucun produit de cession de valeurs mobilières en 2022.

Ce montant correspond aux produits financiers générés en 2022 par le livret de l'Association qui sert aux placements de trésorerie court-terme et aux intérêts créditeurs des comptes courants.

b. CHARGES FINANCIÈRES0,00 €

RÉSULTAT FINANCIER 6 395,49 €

Impôts sur les sociétés 127 085,00 €

- L'impôt 2022 de l'ANCRE, déduction faite du crédit d'impôt mécénat, est de 127 085 €. Le crédit d'impôt est de 19 674 € dont l'ANCRE a bénéficié au titre de ses mécénats au profit de la Fondation Cœur et Artères, de Liryc et du Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE créé par l'Association au dernier trimestre 2021.

Résultat de l'exercice

Depuis l'année 2010, l'Association est soumise à l'impôt sur les sociétés. L'ANCRE reste bien entendu une Association sans but lucratif et son objet reste d'être au service de ses adhérents et non de faire des profits comme une société commerciale.

Excédent avant impôt sur les sociétés462 443,45 €

Impôt sur les sociétés- 127 085 00 €

Excédent net comptable335 358,45 €

LE BILAN

L'Actif

a. ACTIF IMMOBILISÉ : 267 947,29 €

Immobilisations incorporelles 47 066,10 €

Ce montant représente la valeur nette comptable à amortir pour l'achat de logiciels de gestion des Immobilisations et de refonte du site Web ANCRE.

Autres immobilisations corporelles 128 397,81 €

Ces amortissements ont débuté en décembre 2020. Ils recouvrent l'aménagement des locaux du siège. Dans ce montant sont inclus des achats, effectués en 2022, de mobiliers et de matériel de bureau pour 24 498,70 € et d'aménagement de locaux pour 103 899,11 €.

Immobilisations financières 92 483,38 €

Il s'agit du dépôt de garantie pour la location du siège de l'Association.

b. ACTIF CIRCULANT : 9 307 575,33 €

Avances et acomptes versés sur commandes 42 092,60 €

Ce sont des acomptes payés au titre de charges qui seront engagées en 2023.

Créances

Usagers et comptes rattachés 36 414,00 €

Ces montants correspondent aux cotisations que l'Association espère récupérer sur les cotisations statutaires antérieurement émises et non perçues au 31/12/2022. La créance brute est de 245 153 €. La provision pour dépréciation des cotisations impayées des adhérents est de 208 739,00 €. Rappelons que l'Association a fait passer son délai de prescription des cotisations impayées de 4 ans à 2 ans en 2020 selon une recommandation fiscale.

Autres créances 1 482 111,47 €

Il s'agit de droits d'entrée et de cotisations statutaires ANCRE du 4^{ème} trimestre 2022 à recevoir en 2023 ainsi que 124 099,00 € de trop payé par les acomptes de l'impôt sur les sociétés.

Divers

Valeurs mobilières de placement de l'ANCRE 6 502 065,64 €

Ce sont les placements effectués en 2015 et 2016, comptabilisés pour leur valeur d'achat. Ils comprennent des OPCVM Actions et des Contrats de Capitalisation. Leur valeur au cours de fin d'année est de 6 886 089,89 €.

Disponibilités (comptes bancaires, postaux, livrets, ...) 1 844 106,70 €

Le compte sur livret, placement de trésorerie court-terme, est intégré dans cette rubrique ainsi que les intérêts sur les comptes courants.

Charges constatées d'avance 48 190,98 €

Ce sont des charges couvrant une période et s'étalant sur 2 exercices comptables 2021 et 2022 ou des factures reçues en 2022 au titre de 2023.

LE PASSIF

a. FONDS PROPRES9 183 150,75 €

Fonds associatifs sans droit de reprise fin 2020 8 329 645,10 €

Ce sont les fonds propres de l'ANCRE.

Résultat de l'exercice 2021 518 147,20 €

Ce résultat, en excédent de gestion pour l'ANCRE, n'a pas donné lieu à un vote d'affectation lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2022.

Il est donc soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2023 et viendra augmenter les fonds propres de l'ANCRE, après décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2023.

Résultat de l'exercice 2022 335 358,45 €

Ce résultat, en excédent de gestion pour l'ANCRE viendra augmenter les fonds propres de l'ANCRE, après décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2023.

b. DETTES1 039 777,93 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 903 167,30 €

Ce sont des factures de 2022 reçues en 2023 et des factures afférentes à 2022 mais réglées en 2023.

Dettes fiscales et sociales 0,00 €

En 2022, les acomptes versés ont été supérieurs au total de la CVAE et de l'impôt sur les sociétés. Cette créance est à l'actif pour 124 099,00 €.

Autres dettes 132 080,63 €

Ce sont des prestations de fonctionnement de l'Association constatées au 4^{ème} trimestre 2022 et réglées en janvier 2023.

Produits constatés d'avance 4 500,00 €

Il s'agit de cotisations statutaires 2023 perçues d'avance en 2022.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU 19 JUIN 2023

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport moral annuel 2022 et de la poursuite par l'Association de son action caritative dans le cadre du mécénat et du Fonds ANCRE SOLIDARITE ainsi que dans les services mis à disposition des adhérents, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ce rapport dans toutes ses parties.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport financier 2022 comprenant la présentation des comptes de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport financier dans toutes ses parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et présentés. L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports moral et financier, décide :

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, porté provisoirement au compte de report à nouveau créditeur, au compte « fonds associatif sans droit de reprise » pour son montant de 518 147,20 euros,
- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « fonds associatif sans droit de reprise » pour la somme de 335 358,45 euros.

Après affectation de ces résultats, le montant du compte « fonds associatif sans droit de reprise » s'élèvera à la somme de 9 183 150,75 euros.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article R141-6 du Code des assurances et à l'article 9 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue ses pouvoirs au Conseil d'Administration pour la signature d'avenants aux contrats en cours dans les matières suivantes :

- Modifications réglementaires assurantielles, sociales et fiscales,
- Modifications (pour les contrats qui le permettent) de la liste des unités de comptes autorisées,
- Ajouts de garanties ou de services optionnels,
- Modifications ne concernant pas les adhérents actuels,

pour une durée de 18 mois à compter de ce jour. Le Conseil d'Administration fera rapport à la plus proche Assemblée sur ces signatures.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, nomme Madame Marie-Laure GUILLET en qualité d'administratrice pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Bernard BARDALOU pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Patrick DEBRETAGNE pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité d'administrateur Monsieur Louis de MONTFERRAND pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2028.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Madame Rozenn MEIGNANT pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Pierre POUJOL pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Louis de MONTFERRAND pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral annuel, renouvelle en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI) souscrits par l'Association Monsieur Patrick PICARD au titre des personnes qualifiées désignées par le Conseil d'Administration du 21 mars 2023, pour une durée de 4 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'Association de l'exercice 2026.

INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE AUX VOTES DES ADHÉRENTS

Marie-Laure Guillet

Née le 08 juillet 1958

Demeurant à Rueil Malmaison

Ancienne Dirigeante au sein des assurances AGF/Allianz

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU 19 JUIN 2023

PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION : Modifications des statuts

**Rappel : les adhérents peuvent consulter les statuts sur le site internet de l'Association
www.ancre-vie.com.**

Les points faisant l'objet des aménagements des statuts sont décrits ci-après (*les textes nouveaux des statuts sont en italique*) :

1) Enrichissement de l'article 3

Afin de préciser que les statuts de l'Association sont disponibles sur le site internet de l'Association, le troisième paragraphe est complété comme suit :

« Tout adhérent est réputé accepter les présents statuts *qui sont disponibles sur le site internet de l'association.* »

2) Enrichissement de l'article 6

Afin de permettre la tenue des conseils d'administration à distance,

- Le premier paragraphe est complété comme suit :
- « Le conseil *d'administration* se réunit chaque fois que nécessaire à l'initiative du président qui le convoque par tous moyens appropriés. *Le conseil peut se tenir par une réunion physique de ses membres ou à distance à travers un outil de visioconférence ou d'audioconférence permettant leur identification et garantissant leur participation effective. [...]* »
- Le troisième paragraphe est complété comme suit :
« Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente et a signé le registre de présence. *La présence s'entend par une présence physique sur le lieu de réunion ou par une présence à travers un outil de visioconférence ou d'audioconférence. Dans ces deux derniers cas la mention visioconférence ou audioconférence sera inscrite sur le registre des présences et le procès-verbal contiendra mention spéciale des personnes présentes par ces moyens digitaux. [...]* »

3) Modification de l'article 7

Dans le but de donner plus de souplesse pour adapter les titres de membres du Bureau du conseil d'administration à la réalité de leurs missions, le premier paragraphe de l'article 7-1 des statuts, ainsi rédigé :
« Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, puis sur la proposition de ce dernier, un à trois vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un délégué général et, s'il le juge nécessaire, d'un à trois membres supplémentaires qui peuvent ou non porter les titres de secrétaire général adjoint, trésorier adjoint, délégué général adjoint. »

est remplacé par :

« *Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, puis sur la proposition de ce dernier, de cinq à dix membres qui portent des titres adaptés à leurs missions principales : vice-président (maximum trois), secrétaire général, délégué général, trésorier, et/ou « délégué à ».* »

CONCLUSION

Le Conseil d'Administration de l'Association a émis un avis unanime favorable sur ces aménagements et recommande aux adhérents d'approuver cette résolution.

RÉSOLUTION UNIQUE

Après avoir pris connaissance des modifications apportées aux statuts à compter du 1er juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les nouveaux statuts de l'Association et mandate le Conseil d'Administration pour en faire dépôt à la Préfecture de Police de Paris et les communiquer à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Le Conseil d'Administration



Jean-François Debrois
Président



Bernard Bardalou
Délégué aux questions de
Distribution



Joël Bergero
Trésorier



Patrick Debretagne
Secrétaire général



Philippe Chérion



Jean-Paul Francke



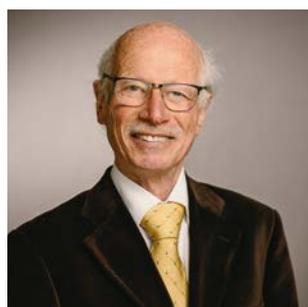
Patrick Grosjean
Vice-Président



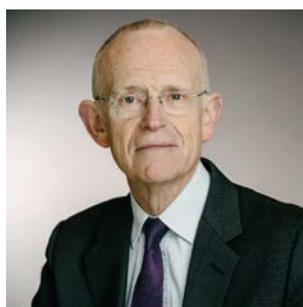
Claude Hermant



Jack Laroche



Jean Mayu



Louis de Montferrand



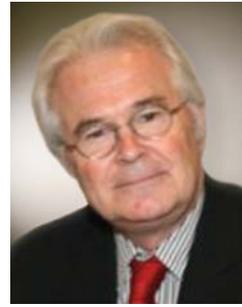
Patricia Peloux



Pierre Poujol
Vice-Président



Maryse Prigent
Déléguée aux questions
solidaires et éthiques



Jacques Rogemond
Délégué aux conférenciers



Nicole Tripier



Martine Vareilles
Déléguée aux produits



Jean-Pascal Vialaron
Délégué aux suivi
des investissements

Une nouvelle administratrice, sous réserve de l'approbation de la sixième résolution présentée en Assemblée Générale Ordinaire.



Marie-Laure Guillet

Le Comité de Surveillance des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI)



Pierre Poujol
Président
Représentant Allianz PER
Pleine Retraite



William Graff
Représentant Allianz PER
Pleine Retraite



Gérard Lefrant
Personnalité qualifiée



Rozenn Meignant
Représentant Allianz PER
Tellus TNS



Louis de Montferriand
Représentant Allianz PER
Horizon



Mario Morra
Représentant Allianz PER
Retraite TNS



Patrick Picard
Chargé des questions
actuarielles des contrats
PERI



Maryse Prigent
Vice-Présidente
Représentant Allianz PER
Pleine Retraite



Jean-Pascal Vialaron
Chargé des questions
financières

Une équipe à votre service : le personnel de l'Association



Sandrine Bastide-Calori
Directrice Générale
Déléguée



Fanny Bernadine
Chargée de communication
junior



Sandrine Brot
Chargée de communication



Christophe Chevalier
Responsable
communication digitale



Anne-Marie Couillard
Comptable



Caroline Dadez
Chargée de missions
transverses



Annabelle Derre
Assistante administrative et
comptable



Christophe Dubois
Attaché administratif et
technique



Laurence Guégan
Responsable produit experte



Sylvie Rouissi
Assistante de direction

ANCRE

27, Boulevard des Italiens - 75002 Paris

Accueil téléphonique
des adhérents ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. : 01 42 80 25 32

Mail : contact@ancre-vie.com

Site : ancre-vie.com

Twitter : [@ancre_vie](https://twitter.com/ancre_vie)
